



# CONTRAT DE VILLE 2015-2023

Territoire de Pamiers Centre ancien – la Gloriette

ÉVALUATION FINALE



1. Introduction .....	3
2. Méthodologie évaluative .....	5
3. Etat des lieux du plan d'actions .....	6
4. L'évolution des quartiers .....	38
5. appel à projets politique de la ville – le soutien aux associations .....	44
6. Principe de co-construction .....	48
7. Questions évaluatives .....	50
8. Conclusion / Synthèse .....	57



# 1. Introduction

Pamiers est un territoire « entrant » en politique de la ville. La nouvelle géographie prioritaire instaurée par la loi dite Lamy de 2014 identifie la commune sur le critère unique de concentration de pauvreté dans un périmètre affermi : le quartier prioritaire de Pamiers (QPV).

Cette nouvelle politique publique locale de rééquilibrage vise un renforcement global de l'action publique sur le périmètre identifié. C'est une politique publique d'exception, d'innovation et de transition qui s'est formalisée par la signature du contrat de ville le 11 septembre 2015. D'une durée initiale de 5 ans, les évolutions législatives ont finalement prorogé ce contrat jusqu'en fin 2023 dans un contexte de crise sanitaire mais aussi de mouvance politique.

## Un QPV hétéroclite

D'un seul tenant, le QPV de Pamiers est un espace regroupant plusieurs quartiers aux formes urbaines et profils sociodémographiques différents. Alors que plus d'un appaméen sur quatre y réside, sa particularité tient principalement dans la grande disparité sociale et les écarts fortement accusés entre les ménages les plus riches et les plus pauvres. Le contrat de ville signé en 2015 le soulignait : à Pamiers les ménages les plus aisés font partie des plus fortunés d'Ariège tandis que les ménages pauvres sont aussi les ménages les plus pauvres du département.

Aux importantes disparités sociales, s'ajoute le constat des disparités de peuplement. Le centre-ancien assure une fonction de « sas » pour des publics souhaitant se rapprocher des services et secteurs d'emploi attirés par des prix de l'immobilier accessibles. Les quartiers d'habitat HLM accusent quant à eux un effet « nasse », des publics fragiles, souvent vieillissants, qui ne connaissent pas de trajectoire sociale ou professionnelle ascendante et que l'on pourrait définir comme « captifs » du quartier.

Le quartier prioritaire de Pamiers présente également des dysfonctionnements urbains qui le rendent dès 2014 éligible au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Intégré à la politique de la ville par la loi Lamy, le renouvellement urbain se conçoit à présent exclusivement dans les QPV identifiés sur seul critère de concentration de la pauvreté. Cette intégration vise une meilleure transversalité entre les politiques publiques de rééquilibrage social et urbain. Signée en novembre 2019, la convention NPNRU de Pamiers vient ainsi compléter le volet urbain du contrat de ville en actant une stratégie globale dans une approche transversale : habitat, développement économique, commerce, équipements et aménagements structurants. D'intérêt régional, le projet NPNRU de Pamiers se concentre uniquement sur deux fenêtres de projets « l'arc-nord » du centre ancien et le quartier de la Gloriette.

## Un territoire ciblé par différentes politiques contractuelles

La ville de Pamiers, en plus d'être la plus peuplée de l'Ariège, assure un rôle de centralité à l'échelle de son bassin de vie et plus largement sa communauté de communes. Cette caractéristique lui permet de contractualiser à nouveau avec l'Etat en 2018 dans le cadre du programme action Cœur de ville. L'année suivante, la ville signe également un contrat Bourg Centre avec la Région Occitanie sur les mêmes constats : la ville de Pamiers est un pôle de services qui rayonne à la fois en zone rurale et milieu péri-urbain et dont le dynamisme doit être préservé.

# LE QUARTIER PRIORITAIRE DE PAMIERS



## 2. Méthodologie évaluative

### Un cadre mouvant

Le contrat de ville de Pamiers a fait l'objet d'un effort continu d'évaluation afin de nourrir le débat et la réflexion des acteurs dans sa définition et sa mise en œuvre sur le territoire. En 2019 lors de l'évaluation à mi-parcours, l'ensemble des signataires s'accordent sur une stratégie renouvelée, centrée sur **la mise en mouvement de trajectoires individuelles positives des publics prioritaires**. Soulignant que les premières années du contrat de ville ont concentré les efforts sur le volet urbain et la définition du projet NPNRU, la refonte du plan d'action permet la reformulation de certains objectifs, trop généraux et peu opérants. Cette évaluation a eu lieu en parallèle à la « rénovation » du contrat de ville prévue à la circulaire du premier ministre en date du 22 janvier 2019. Cette démarche s'est conclue par la signature d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés (PERR). L'évolution des orientations ministérielles a également été l'occasion depuis 2015 de relire et réviser la stratégie locale et en redéfinir les contours au regard des priorités gouvernementales.

### Evaluation finale

Fin 2021, L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) enclenche le processus d'évaluation finale des Contrats de ville. Celui-ci doit permettre de dresser un bilan de leur efficacité comme outil visant à favoriser une meilleure inscription des quartiers dans les dynamiques de territoires ainsi qu'une meilleure territorialisation des politiques publiques. **<sup>1</sup>Dans quelles mesures et sous quelles conditions le contrat de ville de Pamiers a permis d'instaurer des processus de coopération entre les signataires et une mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun ?**

Cette évaluation portera une vision dynamique de la politique de la ville en ajoutant à l'objectif de réduction des inégalités territoriales un objectif de mobilité sociale des habitants. Afin de valoriser les actions mises en œuvre, l'accent sera mis sur la présentation des indicateurs de suivi. Si ces indicateurs ne suffisent pas toujours à mesurer l'impact des projets dans le parcours de vie des bénéficiaires, ils permettent toutefois de rendre compte de la mise en œuvre des actions.

La méthodologie retenue pour la présente évaluation s'appuie sur les acquis de ces dernières années. Elle a pour objectif de « tracer » la réussite et les limites du contrat de ville en ne se basant pas uniquement sur une analyse statistique et quantitative mais également sur des éléments qualitatifs et subjectifs recueillis auprès des différents partenaires, institutionnels et associatifs. Cette analyse ne pourrait être exhaustive tant le champ d'action de la politique de la ville est vaste et les actions réalisées ou maximisées dans ce cadre sont nombreuses. L'évaluation mettra toutefois l'emphase sur les actions structurantes ayant contribué à remettre en mouvement, à insérer socialement et professionnellement les habitants du QPV et à améliorer plus généralement leurs conditions de vie.

Les différents outils mobilisés dans le cadre de cette évaluation ont été :

- Le recueil auprès des partenaires des données statistiques de base à jours
- Le recueil auprès des partenaires de l'état d'avancement des actions inscrites au plan d'action
- L'élaboration d'un questionnaire à destination de l'ensemble des partenaires signataires
- L'élaboration d'un questionnaire à destination de l'ensemble des associations ayant été financées au titre de l'appel à projets politique de la ville plus de deux reprises.

---

<sup>1</sup> Instruction du 14 décembre 2021 ANCT

A noter que cette démarche évaluative n'a pas pu intégrer le Conseil citoyen comme le prévoit le cadre législatif. Ce point sera plus amplement détaillé dans la partie dédiée à l'évaluation de ce dispositif.

### 3. Etat des lieux du plan d'actions

Le plan d'actions du contrat de ville s'organise en cinq axes, déclinés en objectifs opérationnels auxquels des projets et actions sont associés. L'axe 5 porte sur la gouvernance, l'animation et l'évaluation de la mise en œuvre du contrat de ville, il est transversal à l'ensemble des autres axes.

Le plan d'actions intervient en articulation et complémentarité des interventions de droit commun conduites sur le quartier et auprès des habitants par les partenaires agissant au quotidien dans leur mission de service public ou associative. Il engage la coresponsabilité des signataires, la mobilisation des habitants et l'articulation avec les différentes politiques publiques interinstitutionnelles, communales et intercommunales via la prise en compte des aspects de la politique de la ville dans les dispositifs ou plans structurants. Enfin, il est mouvant, certaines actions ou projets ont été abandonnés, d'autres ajoutés.

Le présent état des lieux vise la mise en valeur, par objectif opérationnel, des actions structurantes afin d'apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat de ville en tant qu'outil ayant permis d'instaurer des processus de coopération. Sont ainsi présentées les actions relevant du droit commun maximisé ou des actions spécifiques mises en place dans le cadre du contrat de ville.

**AXE 1 : FAVORISER LA RÉUSSITE SOCIALE ET SCOLAIRE DES ENFANTS ET JEUNES APPAMÉENS**

**AXE 2 : AMÉLIORER LES CONDITIONS ET LA QUALITÉ DE VIE À TOUS ÂGES**

**AXE 3 : FACILITER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE**

**AXE 4 : DYNAMISER LE CENTRE-VILLE ET VALORISER LE PATRIMOINE APPAMÉEN**

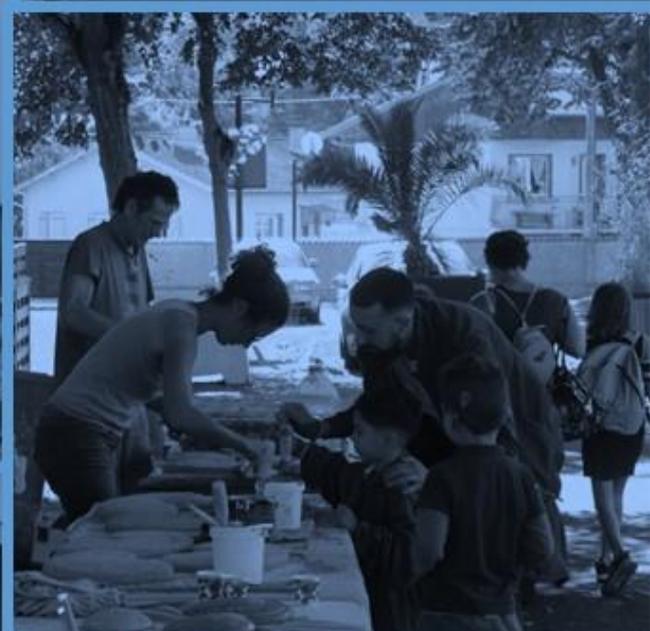
**AXE 5 : PILOTER, ANIMER ET EVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE**

#### **\*Qu'entend-on par droit commun maximisé ?**

*Dans son article 1er, la loi pour la ville et la cohésion urbaine précise : « La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ». Le droit commun maximisé ou renforcé représente un effort supplémentaire consenti par les acteurs dans le cadre de leur droit commun universel en faveur des territoires et publics les plus en difficultés. Cet effort n'implique pas nécessairement de coûts supplémentaires, mais suppose une concentration des moyens et des ressources disponibles.*



**Axe stratégique 1 :  
Favoriser la réussite sociale et scolaire  
des enfants et jeunes appaméen.ne.s**



## OO1. Contribuer au renforcement de la fonction parentale et soutenir la trajectoire ascendante des familles



*Les constats partagés de départ : un nombre important de famille monoparentales en QPV et une faible fréquentation aux dispositifs de proximité déjà en place dans le cadre du droit commun*

Le contrat de ville a permis de mobiliser sur cette thématique des acteurs aux vocations différentes, institutionnels et associatifs. Plus généralement le soutien à la parentalité apparaît comme une thématique transversale à de nombreuses actions menées dans le cadre du contrat de ville.

### UNE COORDINATION RENFORCÉE DES ACTEURS DANS LE DOMAINE DE LA PARENTALITÉ ET DE LA PETITE ENFANCE.

- Prise en compte des enjeux propres au QPV au sein des instances partenariales animées par la CAF via le réseau REAAP. Permet de faciliter l’articulation et la visibilité de l’offre existante ainsi qu’une meilleure circulation des publics entre les dispositifs.
- Projet multi-partenarial initié et porté par la MJC de Pamiers depuis 2017 : les vendredis de la petite enfance. Groupe pluriprofessionnel d’acteurs investis dans le domaine de la parentalité et de la petite enfance.

### UNE MAXIMISATION DES ACTIONS DE DROIT COMMUN

Les financements politique de la ville accordés au titre de l’appel à projets annuel ont permis de renforcer les actions de droit commun qui dépendaient des dispositifs CLAS et REAAP. Des exemples d’actions renforcées :

- MJC de Pamiers (depuis 2016) : sorties culturelles familiales, séjour parents enfants/ados
- Volonté de Femmes en Ariège / PEP09 (depuis 2018) : groupe de soutien et d’écoute « bien vivre sa parentalité »
- UDAF 09 : dispositif « des livres à soi »
- Association des parents d’élèves condamines Cazalé : sorties et séjours familiaux

### LE DÉVELOPPEMENT D’UNE OFFRE DE PROXIMITÉ

- Actions de soutien aux parents dans leurs rôles éducatifs se déroulant à la Foul’titude, salle inter-associative de quartier créée en 2017 dans le cadre de la politique de la ville au sein du quartier du Foulon :
  - Ouverture d’un LAEP (0-6 ans). Fréquence hebdomadaire depuis 2017 et bihebdomadaire depuis 2021.
  - Les vendredis de la petite enfance (0-4ans) de façon hebdomadaire depuis 2017. Ce projet innovant mobilise divers leviers pour accompagner les familles (ateliers de motricité, yoga parents enfants, lecture de conte, jeux...). Alors que les premières années le public touché était principalement extérieur au QPV, dans le bilan 2021 du projet les acteurs soulignent qu’au fil des années, la communication, l’ancrage en pied d’immeuble et les orientations de la part des partenaires ont permis de toucher « *de plus en plus de personnes du quartier, isolées et dans le besoin et qui de plus reviennent d’une séance à l’autre* ».
- Création d’un PAEJ en août 2019. Vocation départementale, locaux et accueil physique en QPV de Pamiers.



**44 familles**

Touchées en 2020 par le LAEP lors des temps d’accueil au Foulon. 82% d’entre elles étaient appaméennes, parmi elles 20% étaient issues du quartier du Foulon.



**100 enfants**

Fréquentation cumulée entre janvier et juillet 2022 des vendredis de la petite enfance. **50 adultes** (parents et assistants maternels) étaient présents sur les différents ateliers.



**8 heures / semaine  
soit 358 heures /an**

Activités supplémentaires de proximité dédiées à la petite enfance et parentalité mises en place en QPV depuis 2017 dans le cadre du contrat de ville

### Perspectives

- Réflexion sur le nombre de places en Établissement d’Accueil du Jeune Enfant (EAJE) en lien avec les ambitions du NPNRU de « réinstaller de nouvelles familles ».
- Palier à la demande de temps de garde occasionnelle qui est non satisfaite et travailler sur les freins à l’employabilité des parents *via* l’adaptation des lieux d’accueil.
- Poursuivre le renforcement de la visibilité des actions et dispositifs existants.

## OO2. Accompagner les enfants et les jeunes dans leur parcours éducatif et scolaire



Sur les quartiers Centre ancien et La Gloriette-Le Foulon (IRIS), en 2017, 765 enfants vivent dans une famille à bas revenu.

Le contrat de ville a permis de développer des actions d'éducation artistiques par le biais de projets innovants, à la croisée des sphères éducative, sociale et culturelle. L'aspect participatif de ces actions a permis d'encourager les pratiques artistiques des enfants et jeunes, leur expression sur leurs vécus, quotidien, cadre de vie. Dans une mesure plus modeste, la pratique sportive a été encouragée dans une approche de transmission des valeurs de santé et de bien-être.

### UNE MAXIMISATION DES ACTIONS DE DROIT COMMUN

Les financements spécifiques politique de la ville ont permis de renforcer les actions menées dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) des enfants et jeunes appaméens. Rencontre avec des artistes, découverte d'œuvres, émergence de pratiques individuelles et collectives, les projets ont été multiples et divers. Quelques exemples :

- De 2018 à 2021 association Autres Directions – Le bus Espace culturel : ateliers de médiation à l'image et de création photographique dans le cadre de résidences de territoire avec les ALAE des établissements en QPV.
- L'association Caméra au Poing a réalisé deux projets vidéo dans le cadre du NPNRU : en 2018 avec les enfants de la maternelle de Lestang, en 2021 avec les lycéens du site Irénée Cros. Ces projets portaient sur les transformations des quartiers concernés par le renouvellement urbain.

### LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE PROXIMITÉ POUR UNE COMPLEMENTARITÉ DES TEMPS EDUCATIFS

- Depuis 2017, la MJC de Pamiers est présente au sein du quartier du Foulon de façon hebdomadaire en période scolaire dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Ce dispositif s'adresse au public du CP à la 3<sup>ème</sup>. Un projet complémentaire, les « mercredis partage » a également été mis en place à la même fréquence pour proposer la découverte d'activités culturelles diverses et utiliser la culture comme vecteur d'apprentissage.
- Depuis 2017, l'association Cimi Mondes mène un atelier théâtre à destination des enfants de 7 à 12 ans sur les vacances scolaires, périodes privilégiées pour le développement d'actions et de projets en direction des jeunes, familles et enfants du quartier prioritaire.



54%

C'est le pourcentage d'enfants et ados habitant le QPV inscrits au dispositif de soutien scolaire (CLAS) de la MJC de Pamiers



X 2,5 entre depuis 2017

La fréquentation de l'atelier théâtre 7-12ans porté par l'association Cimi Mondes a plus que doublé en 4 ans grâce à son ancrage au sein des quartiers. Il comptait 39 participants en 2021 dont 35 habitants dans le QPV. Une cible particulière : les enfants de familles allophones.



200 scolaires

(lycéens et collégiens) ont eu un échange privilégié avec le photographe Denis Darzack lors de sa résidence culturelle réalisée en 2021-2022. Au total 375 scolaires ont visité les expositions organisées dans ce cadre.



108 heures supplémentaire par année scolaire assurées par la MJC de Pamiers

Soit 3 actions de soutien scolaire de plus en QPV (1 collège et 2 élémentaire) grâce aux financements PDV depuis 2017. Le nombre d'enfants touchés a doublé passant d'une trentaine à une soixantaine. La maximisation de cette action est soutenue par le CAF dans le cadre du dispositif CLAS.

### Perspectives

- Poursuivre la réflexion en cours concernant la révision de la carte scolaire et l'ajustement des périmètres scolaires
- Renforcer l'entrée sport pour des actions en faveur de la prévention de la délinquance

## Expérimenter de nouvelles approches pédagogiques

Les moyens mobilisés dans le cadre du contrat de ville ont permis d'encourager et d'accompagner la réalisation de projets innovants dans l'apprentissage du savoir.

Depuis 2021, l'association **Pamiers Magique** est financée dans le cadre de la politique de la ville. L'objectif du projet : utiliser la magie comme outil pédagogique et créateur de lien intergénérationnel. En proposant aux enfants et jeunes appaméens des ateliers d'initiation à la magie et à l'art de la prestidigitation, ce sont plusieurs compétences qui sont abordées de façon ludique : expression orale, mathématiques, sciences ... Ce projet a également été l'occasion de renforcer la visibilité du musée de la Magie situé en cœur de ville au sein du QPV.



**25 cours de magie en QPV**  
en direction des enfants et adolescents en juin,  
juillet et août 2021.



**584 enfants et ados**

C'est la fréquentation cumulée aux différents ateliers de la semaine Espace dans ma ville en 2021. Soit le double de la fréquentation prévisionnelle.

- ▶ 400 : 8-11 ans
- ▶ 91 : 12-14 ans
- ▶ 93 : + 14ans
- ▶ 40% de filles

La collectivité porte depuis 2021 le projet « **Pamiers dans l'espace** » en collaboration avec le Centre National des Etudes Spatiales et leur opération « Espace dans ma ville » qui cible uniquement les territoires en politique de la ville. L'objectif : proposer à tous les jeunes appaméens et familles des activités de découverte et de vulgarisation scientifique. Cet évènement annuel, en complémentarité de la fête de la science, s'organise à la fois en période scolaire et de vacances.

Librairies du centre-ville, commerçants, établissements scolaires, entreprises locales, bailleurs sociaux, nombreux sont les partenaires de ce projet. Cet engouement a également été l'occasion de renforcer le volet scientifique du PEDT et de former des animateurs enfance jeunesse afin de viser la pérennisation des activités scientifiques. Cette opération cible plus particulièrement les familles du QPV. Il est co-financé par l'OPH 09 dans le cadre de l'abattement TFPB. En 2022, Aubert et Duval, premier employeur de la ville de Pamiers, a également souhaité financer cette opération.

Encouragé par les engagements pris dans le cadre du Protocole d'engagements réciproques et renforcés (PERR), une seconde école élémentaire située en QPV bénéficie depuis 2021 du dispositif **Orchestre à l'école**.



**140 enfants dont 52 habitants le QPV**  
au sein du dispositif Orchestre à l'école sur l'année scolaire 2021-2022



Ce projet d'un cout total de 18 000 euros a été co-financé à 56% par le BOP147 et à 28% par l'OPH09 dans le cadre de l'abattement TFPB.

800 chèques lire ont été distribués aux jeunes appaméens à cette occasion

En juillet 2022 la ville de Pamiers a accueilli le **Livrodrome** en cœur de ville. Ce parc d'attractions littéraires itinérant traverse la France et invite les adolescents, les pré-adolescents et leurs familles, à participer à plus de 30 activités littéraires, ludiques, adaptées à leur univers. Cette manifestation, soutenue par le Centre national du livre (CNL), est une animation culturelle inédite qui permet, par sa dimension ludique de toucher des publics éloignés du livre. En ce sens il s'agit d'un vrai projet de démocratisation de l'accès au livre et à la littérature. Elle complète, à sa mesure, la politique et les actions menées sur le territoire en direction de la lecture publique et notamment dans le cadre de la politique de la ville.

## OO3. Prévenir les conduites à risques (désocialisation, primo délinquance et santé)

### UNE STRATEGIE MULTIPARTENARIALE EN COURS DE REDÉFINITION

La **cellule de suivi des mineurs en difficultés sociales du CLSPD** est l'instance locale de coordination et d'échange d'information multi partenariale. Elle regroupe à la fois les établissements scolaires publics, des acteurs institutionnels et collèges locaux, services sociaux et la protection judiciaire de la jeunesse. Elle se réunit tous les trimestres dans un cadre déontologique pour un suivi au cas par cas, des jeunes et de leur famille en difficultés sociales et/ou éducatives. L'anonymisation des situations ne permet pas de réaliser un suivi exhaustif des jeunes issus du QPV.

### INSTALLER UN LIEU D'ACCUEIL ET D'ECOUTE DEDIES AUX JEUNES EN QPV (proximité immédiate)

Le PAEJ départemental a été mis en place en août 2019. En complément des fonds de droit commun, les financements politique de la ville ont permis le développement d'actions collectives déployées en partenariat avec le Service Enfance Jeunesse Education (SEJE) de la ville de Pamiers. Ces actions ont permis de rendre visible la nouvelle structure auprès des jeunes, de réaliser des actions de repérage de jeunes en difficulté et d'information et prévention en matière de conduites à risques, vie affective et sexuelle, relations familiales et avec les pairs. L'intervention du PAEJ auprès des groupes captifs via le SEJE a également permis d'aborder un travail sur les compétences psychosociales dans un espace d'écoute et d'accueil inconditionnel, individuel et collectif. Une veille en dehors de horaires d'ouverture dans les cas de risque de passage à l'acte a également été mise en place.

### LE SPORT COMME LEVIER DE SENSIBILISATION

L'association Rebonds! a été financée dans le cadre de la politique de la ville en 2020 et 2021. A l'échelle nationale, l'association a été lauréate de l'AMI Tremplin Asso pour son rôle structurant pour la cohésion sociale et l'émancipation des habitants des quartiers prioritaires. Les financements locaux au titre de la politique de la ville sont venus en complément de ces dotations nationales afin de renforcer les projets « Insertion Rugby » et « Essai au féminin » sur le volet de l'accompagnement individualisé des jeunes en difficulté dans leur parcours de vie (intégration en club, accompagnement social de la famille, insertion professionnelle...). Ces actions découlent des cycles éducatifs financés au titre du droit commun en temps scolaire et périscolaire.



#### 18 jeunes et leur famille dont 11 du QPV

accompagnés dans leur parcours de vie entre 2020 et 2021 par l'association Rebonds! Cela représente 102 rendez-vous physiques avec les jeunes et/ou les parents en 2021.



#### 37% des jeunes et parents

ayant participé aux actions du PAEJ en 2021 à Pamiers sont issus du QPV. 12 d'entre eux ont fait l'objet d'un suivi individualisé par les professionnels de la structure.

## Perspectives

- Relancer le CLSPD, reposer des bases organisationnelles d'une stratégie partenariale renouvelée
- Amplifier les actions de sensibilisation dans l'espace public, développer la capacité à entrer en contact avec les publics
- Renforcer l'entrée sport pour des actions en faveur de la prévention de la délinquance et afin de promouvoir les valeurs collectives et républicaines en renforçant les partenariats avec les associations locales
- Intégrer les acteurs de l'insertion professionnelle et sociale aux instances afin de faciliter l'individualisation des orientations et prescriptions

## OO4. Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et l'égalité des chances



*En 2015, 60% des collégiens du QPV sont considérés comme issus d'un milieu défavorisé, 6% d'un milieu très favorisé.*

Le contrat de ville a permis de soutenir des actions innovantes dans le champ de l'insertion socio professionnelle des jeunes. Il a également permis d'initier des coopérations entre les acteurs économiques et scolaires du territoire. Certains outils mobilisables n'ont toutefois pas tous été exploités, (service civique, cordée de la réussite, parrainage, PAQTE ...) par manque de pilotage.

La présence en QPV de plusieurs établissements scolaires pose la question du public ciblé par les actions mises en œuvre, le pourcentage de lycéens et collégiens habitant le quartier prioritaire de Pamiers étant faible et le territoire ne se trouvant pas en zone d'éducation prioritaire.

### INITIER DES PARTENARIATS ENTRE STRUCTURES

Les chantiers éducatifs rémunérés sont un dispositif mis en place par le Service Enfance Jeunesse de la ville de Pamiers il y a plus de 10ans. Il vise la remobilisation vers l'emploi de jeunes en rupture, la transmission de savoir-faire, le développement des compétences comportementales la découverte des métiers et le lien social. Les bénéficiaires sont des jeunes appaméens de 16 à 25 ans.

Redynamisés grâce aux partenariats initiés dans cadre du contrat de ville, depuis 2021, les chantiers sont réalisés en lien avec les deux bailleurs HLM du QPV de Pamiers. Les actions sont ainsi axées sur l'amélioration du cadre de vie dans les ensembles HLM du QPV et les espaces publics attenants. Ce partenariat a été initié dans le cadre de la définition du programme d'actions de l'abattement TFPB spécifique au QPV.

### RAPPROCHER LES ENTREPRISES ET LES JEUNES

- Entre 2018 et 2020, la politique de la ville a permis de renforcer une action de la Mission Locale portant sur la mobilité internationale des jeunes résidant en QPV et pour lesquels la mobilité apparait comme un frein à l'insertion professionnelle. Sur un temps relativement long, ce projet a consisté à l'accompagnement des bénéficiaires dans la définition de leur projet professionnel et par la suite à la préparation de leur séjour dans un pays étranger lors duquel ils ont réalisé 4 semaines de stage en entreprise et 1 semaine de découverte culturelle.
- Dans le cadre de l'opération « Pamiers dans l'espace » un partenariat entre les établissements scolaires et les entreprises ressources du territoire dans le domaine des sciences et techniques a été développé. Des visites d'entreprises, l'organisation de conférence ou temps d'échanges entre scolaires et professionnels sont ainsi organisés dans ce cadre.



**7 jeunes du QPV**

ont eu une expérience de mobilité internationale en 2019 (Allemagne)



**84 lycéens**

ont visité une entreprise locale œuvrant dans le domaine des sciences et techniques lors de l'opération Pamiers dans l'espace 2021.



**4 chantiers éducatifs**

**rémunérés par an soit 42 jeunes touchés**

pour des missions d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers HLM du QPV

### Perspectives

- Le maintien et renforcement d'une offre de proximité en formation au numérique, en adéquation avec les besoins exprimés par les entreprises locales par le biais du Campus Numérique.
- Une meilleure coordination des acteurs de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes afin d'élargir les opportunités de mise au travail



Axe stratégique 2 :

# Améliorer les conditions et la qualité de vie à tous âges



## OO1. FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS, BIEN ORIENTER, ACCOMPAGNER

### COORDINATION DES ACTEURS ET PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DU QPV

Le CCAS, acteur de proximité, identifié par les acteurs institutionnels et associatifs du territoire a lancé en 2017 une commission partenariale avec l'ensemble de ses partenaires œuvrant sur le territoire. Les réunions d'une fréquence mensuelles hors période de crise sanitaire, sont des espaces de libres échanges, d'information et de réflexion. Cette commission a activement participé à la réalisation de l'analyse des besoins sociaux depuis 2019 et ainsi contribué à définir les principaux axes d'actions de la stratégie sociale communale.

### FAVORISER UNE APPROCHE GLOBALE ET INDIVIDUALISÉE DES PUBLICS VIA LA MÉDIATRICE « ACCÈS AUX DROITS »

La création de ce poste a été une action structurante de la stratégie d'accès aux droits déployée dans le cadre du contrat de ville. Recrutée en 2018, la médiatrice intervient en amont des services publics sur de l'accueil de premier niveau et de l'accompagnement individualisé ainsi que de l'aide administrative. Son action permet d'agir sur le non-recours à certains droits et de faciliter les échanges entre les institutions de proximité et les usagers. Ses missions se sont également orientées vers une logique « d'aller vers » avec la tenue de permanences de proximité au sein des quartiers du QPV.

### UNE MEILLEURE LECTURE DES DISPOSITIFS D'AIDES SOCIALES À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

A l'initiative de la médiatrice « accès aux droits », un annuaire collaboratif des acteurs sociaux à l'échelle de la commune a été réalisé. Cet outil vise à faciliter la coordination inter-structures, apporter de la lisibilité au circuit institutionnel, aux actions des différentes structures et permettre ainsi de mieux orienter les publics. En libre accès et en édition libre, l'annuaire est régulièrement mis à jour par les partenaires qui se sont aujourd'hui appropriés l'outil.

### ÉVITER LE NON-RECOURS EN DEVELOPPANT DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

- Le cyberbase de Pamiers, identifié lors de l'évaluation à mi-parcours de 2019 comme un « équipement structurant dans l'accès aux droits et la lutte contre l'illectronisme » a été conforté dans son rôle par le biais d'un partenariat avec les associations financées dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville. L'objectif : permettre au public accompagné par les associations de développer leurs usages informatiques.
- En février 2022, une maison France Services a ouvert en QPV. Le co-portage entre la MSA et la ville de Pamiers a permis à ce projet de se concrétiser rapidement sur 6 mois.



**24 dont 15 QPV**

C'est le nombre de participants aux ateliers illectronismes individuels et collectifs financés au titre de la politique de la ville en 2021 et porté par l'association Volonté de Femmes en Ariège / PEP09 en partenariat avec le Cyberbase.



**1 455 personnes**

Reçues en présentiel entre février et septembre 2022 à France Services



**Plus de 40 demi-journées de permanence accès aux droits de proximité**

Réalisée par la médiatrice accès aux droits dans les quartiers du Foulon et de la Gloriette sur la période 2019-2021. Celles-ci ont été maintenues et adaptées en période de crise sanitaire.

## Perspectives

- Une réflexion est en cours pour la redynamisation du Cyberbase dans une logique de complémentarité avec les services existants sur le territoire.
- Plusieurs préconisations ont été arrêtées lors de la synthèse finale de l'analyse des besoins sociaux réalisée entre 2019 et 2022. Parmi elles, poursuivre l'organisation de temps de rencontres permettant aux différents acteurs de mieux se connaître et d'échanger sur leurs pratiques, les actions qu'ils mènent et les dispositifs qu'ils portent en s'appuyant sur la commission animée par le CCAS. Son élargissement à une plus grande diversité d'acteurs et la thématisation des rencontres sont deux pistes également évoquées.

## Médiation facilitant l'accès aux droits

L'analyse qui suit correspond au bilan des missions de la médiatrice « accès aux droits » recrutée en 2018 sur un poste d'adulte relais et rattachée au CCAS de Pamiers. Ce bilan porte sur la période 2019-2022.

Un total de **268 dossiers de suivi ouverts**



### Tranche d'âge

- ▶ 18-25 ans : 9%
- ▶ 25-40 ans : 28%
- ▶ 40-60 ans : 34%
- ▶ 60-75 ans : 22%
- ▶ + 75 ans : 7%



Le nombre moyen d'enfants pour les parents suivis : 2.3



**53%** des habitants suivis habitent le QPV soit **142** personnes ou ménages



**361 échanges** entre la médiatrice et les bénéficiaires ont été consacrés au suivi de dossiers ouverts

### Principaux prescripteurs ayant orienté du public vers la médiatrice



CCAS de Pamiers : 79 orientations  
Pôle habitat CCPAP : 22 orientations

Délégué Cohésion Police Population : 32 orientations  
Police municipale : 20 orientations

### Indicateurs

Des indicateurs permettent d'analyser les problématiques auxquelles fait face la médiatrice. Il peut s'agir de problématiques : verbalisées par la personne rencontrée, objets de l'orientation de la personne ou constatées lors de l'entretien. Les pourcentages ci-dessous représentent la part de l'indicateur parmi l'ensemble des indicateurs renseignés.

- ▶ Santé Handicap : 17 %
- ▶ Logement : 16%
- ▶ Ressources aides sociales : 11%
- ▶ Isolement : 10%
- ▶ Situation administrative : 8%
- ▶ Espace Tranquillité publique : 6%
- ▶ Accès sport,culture, loisirs : 5%
- ▶ Violences : 5%
- ▶ Emploi/Formation Insertion professionnelle : 5%
- ▶ Mobilité : 3%
- ▶ Maîtrise de la langue française : 2%
- ▶ Consommation problématique alcool, drogues : 1%
- ▶ Accès à l'enseignement scolarité : 1%

### Orientations

La finalité de l'accompagnement individualisé est de pouvoir informer, orienter et/ou renseigner les publics sur les démarches à entreprendre et/ou les dispositifs à solliciter par rapport aux problématiques rencontrées. Ainsi la médiatrice dirige le public vers les structures partenaires et parfois est une interface entre celles-ci et les habitants. Les chiffres ci-dessous correspondent aux principales orientations :



CCAS : 144

OPH : 111

Délégué Cohésion Police Population : 78

CAF : 71

ADS : 67

CLIC : 50

CCPAP : 49

Police municipale : 46

CDAD : 44

UDAF : 43

Pôle emploi : 33

Volonté de Femmes en Ariège : 32

SOLIHA : 31

CPAM : 27

## Centre Social Caf

Équipement structurant du quartier prioritaire de Pamiers

**Le centre social CAF est un équipement structurant situé en cœur du QPV de Pamiers.**

C'est un lieu de **ressource et de rencontre avec les professionnels** du travail social au sein duquel un accueil administratif et un accompagnement pour les démarches en ligne sont proposés au public. Une assistante sociale reçoit également sur rendez-vous.

Lieu ouvert à tout public, il propose des ateliers et des temps d'échanges, **une animation de la vie sociale** à travers de nombreuses actions dans plusieurs domaines d'intervention :

- ▶ **Soutien à la fonction parentale**  
Ateliers de lecture, ateliers cuisine et santé, un groupe de parole de parents "*Thé parents en paroles*", un atelier massage et portage de bébé, un atelier cuisine parents/enfants, action « livre à soi » déployée principalement en QPV
- ▶ **Temps libres et loisirs des jeunes**  
Accompagnement à la scolarité
- ▶ **Logement**  
Lutte contre le logement indigne, actions liées au logement, commissions territorialisées logement
- ▶ **Accompagnement social des familles**  
Accès aux droits, actions d'accompagnement budgétaire en lien avec le logement et le surendettement
- ▶ **Animation et vie sociale**  
Atelier cuisine : alimentation et santé, actions billets suspendus



**1727 appels**  
reçus lors de 53 permanences  
téléphoniques en 2021



**878 personnes**  
ont été accueillies en 2021  
au centre social CAF  
(accès aux droits)

## OO2. FACILITER L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

### FAVORISER L'ACCES AUX SAVOIRS DE BASE ET COMPÉTENCES SOCLES

Depuis 2016, l'UDAF<sup>2</sup> de l'Ariège est financée au titre de la politique de la ville pour la tenue de cours de FLI et de remise à niveau en langue française. En 2018, ces cours sont délocalisés dans le quartier du Foulon. Depuis, le nombre annuel de bénéficiaires issus du QPV a doublé passant de 26 à 47 en 2021. Grâce à la visibilité et cet ancrage de proximité, le pourcentage de prescription venant d'associations locales a également augmenté de façon significative. Pôle emploi reste le premier prescripteur de ce dispositif. Les partenariats tissés dans le cadre de la politique de la ville ont également permis d'enrichir ce dispositif, d'expérimenter de nouvelles pratiques pédagogiques et d'initier une démarche d'insertion culturelle et linguistique des publics (médiation à l'image, cours de théâtre...).

### DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE PROXIMITÉ

Le tiers-lieu formation à distance de Pamiers est installé en QPV depuis 2019. Ce dispositif de la Région Occitanie offre à chaque demandeur d'emploi désirant se former l'accès à une diversité de formations. Après une période de crise sanitaire, le site a retrouvé en 2022 ses taux de fréquentation « normaux ». Ce dispositif devrait être reconduit en 2023 pour 4 années supplémentaires.

### AGIR SUR LA MOBILITÉ FREIN À L'EMPLOYABILITÉ DES PUBLICS

L'association WIMOOV est financée depuis 2017 au titre de la politique de la ville sur le territoire de Pamiers. A l'échelle nationale, l'association a été lauréate de l'AMI TremplinAsso pour proposer des solutions de mobilité adaptées aux personnes en situation de fragilité au sein des QPV. Projet visant à redonner à des personnes en difficulté à la fois confiance en elles et la possibilité de travailler, d'être acteur et moteur dans la valorisation de ses capacités et compétences, c'est surtout un projet d'accompagnement à la mobilité notamment mobilités douces.

### FOCUS PUBLIC FÉMININ

Depuis 2016 le CIDFF<sup>3</sup> de l'Ariège est financé au titre de la politique de la ville pour l'accompagnement de femmes en situation de précarité, éloignées de l'emploi et vivant dans le QPV. Reçu 1 fois tous les 15 jours, ce public non éligible à certaines prestations de droit commun bénéficie d'un accompagnement personnalisé décliné en entretiens individuels et sessions collectives permettant à la fois une écoute globale et une inscription dans une dynamique collective



**121 apprenants du QPV**

C'est le nombre de bénéficiaires des cours de FLI et savoirs de base de l'UDAF entre 2017 et 2021.



**22.5 %**

des 177 personnes ayant bénéficié des formations du plan régional de formation au tiers-lieu formation depuis 2019 sont issues du QPV.



**55 bénéficiaires**

Des ateliers d'apprentissage et/ou de remise en selle assuré par Wimoov dont 53 femmes.



**73 femmes issues du QPV**

ont bénéficié d'un accompagnement individualisé dans leur recherche d'emploi par le CIDFF depuis 2016. Les indicateurs de suivi révèlent une sortie positive du dispositif pour les raisons suivantes : 20 entrées en formation / parcours orientation, 21 positionnements sur offres d'emploi, 11 emplois et 11 participations à des cours de FLE



**64 emplois francs**

conclus entre 2020 et 2022 au bénéfice de demandeurs d'emploi résidant dans le QPV de Pamiers

### Perspectives

- Pérenniser les actions structurantes pour l'insertion professionnelle des publics en les intégrant à des financements de droit commun

<sup>2</sup> Union Départementale des Associations Familiales

<sup>3</sup> Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

## Clause sociale d'insertion dans les marchés publics



La commune de Pamiers et la communauté de Communes des Portes d'Ariège -Pyrénées mettent en œuvre des clauses d'insertion sociales dans l'ensemble de leurs marchés de travaux depuis 2020. C'est une démarche initiée par les obligations fixées par la convention NPNRU pour les marchés relatifs au projet.

Les clauses d'insertion consistent à réserver un nombre d'heures par lot qui sont effectuées par des personnes éloignées de l'emploi. Les publics cibles sont prioritairement les personnes résidant en quartier politique de la ville et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières :

- Les personnes en recherche d'emploi de longue durée
- Jeunes peu ou pas qualifiés, ou diplômés mais sans expérience professionnelle et sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois
- Les bénéficiaires du RSA ou de minimas sociaux
- Les bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS)
- Les publics reconnus travailleurs handicapés

La clause d'insertion sociale constitue une condition obligatoire d'exécution des marchés. Elle peut constituer également un critère d'attribution pris en compte pour le jugement des offres : en présentant une offre dans le cadre du marché, les soumissionnaires s'engagent à respecter lors de l'exécution du marché une des modalités qui leur sont proposées, et sont informés que, à défaut, les pénalités prévues seront appliquées.

Certains marchés de services de la ville de Pamiers sont également réservés à des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) locales.

## OO3. AMÉLIORER LA SANTÉ DES HABITANT.E.S

Le volet santé du contrat de ville n'a pas fait l'objet d'actions spécifiques. En effet, si la signature d'un contrat local de santé (CLS) est inscrite dans le contrat de ville comme l'outil structurant nécessaire à la définition d'une stratégie et d'objectifs communs, la réflexion autour de sa mise en œuvre n'a pas été initiée à l'échelle locale. Certains projets ont toutefois investi ce champ via des actions de sensibilisation ou d'orientation des publics.

### PRESERVER ET RENFORCER L'OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ

La nouvelle équipe municipale installée en 2020 a souhaité initier une réflexion sur la question de l'accès aux soins à l'échelle locale. Une étude portant sur le renforcement de l'offre en soins primaires d'un montant de 10 000 € HT a ainsi été confiée à un bureau d'étude depuis 2021. Si Pamiers ne se trouvait pas initialement en zone blanche, elle est aujourd'hui en zone sous dotée. La démographie médicale indique une grande fragilité compte tenu des prochains départs en retraite et des patientèles complètes. En parallèle à cette étude, depuis 2021 la collectivité participe à un groupe de travail piloté par le Département pour la mise en œuvre d'une stratégie de marketing territoriale visant à promouvoir les atouts de l'Ariège pour attirer des médecins et les accompagner dans la création et l'implantation de leur activité.

A l'échelle communale, une stratégie en cours de définition vise à donner à la collectivité un rôle de facilitateur dans le processus d'installation des professionnels de santé par le biais d'accompagnement individualisé à l'emménagement et tous autres leviers permettant de rendre attractif l'exercice et de promouvoir les atouts de la ville.



3,22 €

C'est le reste à vivre moyen des bénéficiaires appaméens de l'épicerie sociale et solidaire sur l'année 2020.



38% des bénéficiaires appaméens

de la complémentaire santé solidaire gratuite habitent en QPV au 30/06/2022.



-21.3% de médecins généralistes libéraux

entre 2014 et 2019 sur le territoire de la communauté de communes des portes d'Ariège Pyrénées. A l'échelle départementale la baisse observée sur la même période est de -5.4% et -4,7% en France métropolitaine.



22%

De la population appaméenne est âgée de plus de 65 ans

### RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITE ALIMENTAIRE

En 2017, la politique de la ville a financé, en complément du droit commun, la création d'une antenne itinérante de l'épicerie sociale et solidaire portée par l'association ISCRA. Ce projet permet de lutter contre la dénutrition des personnes en situation de précarité et ne pouvant pas se déplacer. Répondant directement aux objectifs de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la modernisation de la plateforme de distribution a été soutenue en 2021 par le plan de Relance.



La santé est le 4<sup>ème</sup> motif

en ordre d'importance des demandeurs de l'épicerie sociale et solidaire en 2021 (accès aux soins, l'absence protection santé mutuelle-css, handicap...)



89%

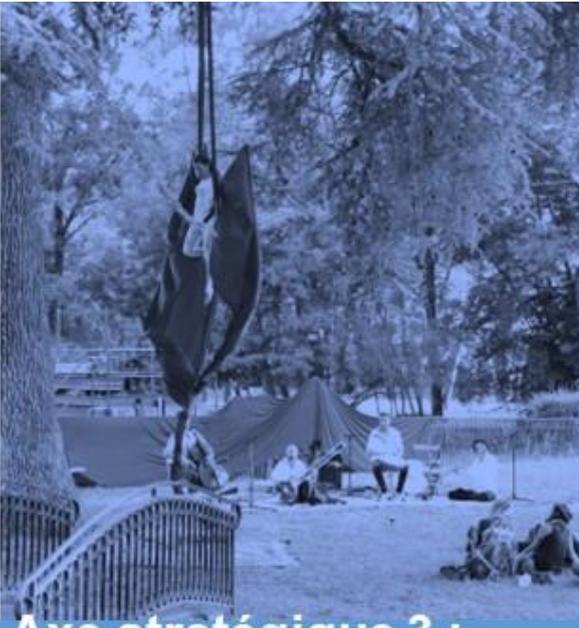
des bénéficiaires appaméens de l'épicerie itinérante habitaient en QPV au 31/12/2020.



La santé et le handicap constituent l'indicateur le plus renseigné par la médiatrice accès aux droits lors de son reporting sur les années 2019 à 2022. Soit 2 fois plus que l'indicateur soulevant une problématique liée à la situation administrative. Cet indicateur est saisi lorsqu'un habitant rencontre un problème lié à la santé/au handicap, signale ce type de problème ou lorsque la médiatrice associe la problématique soulevée à un problème (risque) de santé publique.

### Perspectives

- Ces éléments doivent s'intégrer dans une vision communautaire. Les premières rencontres pour la réalisation du contrat local de santé au niveau intercommunale ont eu lieu en septembre 2022 : un cadre permettant d'intégrer l'ensemble des déterminants en santé pour engager des actions ciblées
- Personnes isolées et âgées : un sujet peu investi par le contrat de ville, pourtant prégnant sur le territoire



**Axe stratégique 3 :  
Faciliter les parcours résidentiels et  
améliorer le cadre de vie**



## OO1. ACCOMPAGNER LES MOBILITÉS RESIDENTIELLES ET AGIR SUR LES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Les actions inscrites sur cette thématique concernent principalement le projet NPNRU qui fait l'objet de son propre dispositif de suivi et d'évaluation. Les différents points sont :

1. La requalification et reconversion de l'îlot sainte-claire
2. La requalification villa major
3. Les opérations de reconstitution multisites de l'offre LLS démolie
4. Conforter la mixité fonctionnelle du centre-ville par la création d'équipements

A noter que si la diminution du nombre d'habitants en QPV pointée du doigt dans le contrat de ville s'est poursuivie, cette donnée est à relativiser vis-à-vis du projet de renouvellement urbain de Pamiers et des mobilités résidentielles qu'il engendre et engendra à plus long terme.

### STRATÉGIE INTERCOMMUNALE D'ÉQUILIBRE DU LOGEMENT SOCIAL ET DE SON PEUPEMENT

La signature de la convention intercommunale d'attribution (CIA) n'a pas représenté de plus-value en termes de stratégie bien qu'elle ait permis une veille territoriale par le biais du suivi d'indicateurs de peuplement du parc HLM.

A noter que la CIL ne s'est pas réunie depuis 2020.

### INFORMER ET ORIENTER LE PUBLIC DU PARC SOCIAL

En décembre 2020, l'OPH 09 a inauguré un local de proximité au sein des HLM de Cailloup, à proximité immédiate du QPV. Lieu d'accueil des locataires et de permanence des CESF, ce projet a été motivé par la récurrence de sollicitations émanant du parc HLM situé en QPV.



#### 106 logements démolis

Dans le cadre du NPNRU dont 27 en centre ancien et 79 logements locatifs sociaux à la Gloriette.



#### 7.5 millions d'euros

Dédiés par la ville de Pamiers et la CCPAP pour la création d'équipement enfance et petite enfance dans le cadre du projet de renouvellement urbain



#### 208 réhabilitations et reconstructions neuves dans le cadre du NPNRU

dont 59 LLS neufs et 20 LLS réhabilitations, 45 accessions dont 4 accessions sociales, et 84 réhabilitations logement social



24%

C'est le pourcentage de logements vacants sur l'IRIS centre ancien en 2019 selon les données INSEE. C'est un pourcentage à modérer du fait de la vacance organisée pour la mise en œuvre du NPNRU.

### Perspectives

- Faire de la CIA un outil opérationnel dans le cadre du PLH : réunir la CIL et mener une réflexion sur les besoins en ingénierie nécessaires pour sa mise en œuvre.

## Métamorphose, le quartier de la Gloriette se transforme !

En 2019, la ville de Pamiers, les associations Caméra au Poing, Autres Directions, la MJC et Cimi Mondes lancent le projet Métamorphose afin d'accompagner les habitants du quartier de la Gloriette dans la transformation de leur cadre de vie.

Les orientations du projet :

- ▶ Utiliser l'approche historique et patrimoniale comme outil pour l'appropriation des transformations qui vont s'opérer dans le cadre du projet de renouvellement urbain
- ▶ Contribuer à la constitution de la mémoire collective en intégrant le discours des habitants et usagers au projet urbain
- ▶ Participer à la sauvegarde de la mémoire du quartier avant sa transformation
- ▶ Promouvoir les initiatives locales de productions et de réalisations artistiques relatives à l'évolution du quartier
- ▶ Contribuer au changement d'image du quartier, à son désenclavement symbolique et social grâce à la valorisation et la diffusion des réalisations au-delà du quartier
- ▶ Lutter contre l'isolement des publics par le biais de la culture. Créer des moments de convivialité et de rencontre, inscrire les personnes dans des dynamiques collectives.

Ce projet est à l'origine de la signature de la première convention d'objectifs multipartite biennale dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville. Sur la durée du projet, deux conventions ont ainsi été signées entre la ville de Pamiers et les associations partenaires.

L'ensemble des productions issues des actions (photos, vidéos, enregistrements audios, théâtre et écriture) ont été rendues publiques et ont fait l'objet d'exposition ou de restitutions au-delà du quartier. En 2021 un parcours photographique a été organisé allant du centre-ville à la Gloriette. En 2022, Denis Darzack a exposé ses créations lors d'une exposition au Carmel de Pamiers dans le cadre d'un projet mené en partenariat avec la direction des affaires culturelles de la ville.



**Le projet Métamorphose ce sont des financements spécifiques au titre de la politique de la ville de 2019 à 2022 :**

- ▶ 28 040 euros de la ville de Pamiers
- ▶ 37 340 euros du BOP 147 (Etat)
- ▶ 21 240 euros de l'OPH09



**Plus de 150 heures** de moments de convivialité et d'animations dans un local dédié lors de la période transitoire de logement des locataires



**3 résidences d'actions culturelles** et de création avec les habitants pour désenclaver symboliquement le quartier, le décroisonner et faire le lien avec le centre-ville.

Les trois photographes :

- ▶ Benoit Luisière 2019
- ▶ Joseph Gallix 2020-2021
- ▶ Denis Darzack 2021-2022



## OO2. AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET ASSURER LA TRANQUILLITÉ DES HABITANTS

### RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DE PROXIMITÉ

- **Le recrutement d'un Délégué Cohésion Police Population (DCPP)** en 2018 est une action structurante du volet prévention tranquillité publique du contrat de ville. La création de ce poste a permis de renforcer les liens entre les habitants, partenaires institutionnels, associatifs et les forces de l'ordre. Acteur de terrain servant de trait d'union avec la police, parmi les actions du DCPP on notera :
  - Un important partenariat avec la médiatrice accès aux droits permettant d'assurer une approche globale dans l'accompagnement des publics.
  - La tenue de permanences de proximité au sein du QPV sur les quartiers du Foulon et la Gloriette et des rencontres régulières avec le Conseil Citoyen lorsque l'instance citoyenne était en fonctionnement.
  - Des missions de médiations diverses, de gestion de conflits sur orientation des partenaires ou en étant sollicité directement par les habitants et commerçants.
  - Un contact étroit avec les commerçants et les bailleurs sociaux.
  - Des actions de prévention au sein des établissements scolaires et autres structures partenaires.
- De 2018 à 2020 une équipe de trois **médiateurs prévention tranquillité publique** a été mise en place par la collectivité dans le cadre du dispositif adulte relais. La majorité de leurs interventions a consisté en :
  - Des temps de présence et de veille territoriale dans l'espace public dans un objectif de prévention par rapport à des comportements ou situations problématiques
  - La participation aux événements mis en place dans le cadre de la politique de la ville afin de renforcer et entretenir le lien avec les habitants
- **Le renforcement des temps de présence du personnel de proximité** au sein des résidences HLM des deux bailleurs du QPV a été valorisé au titre de l'abattement TFPB depuis 2016. Cela concerne la création de postes de correspondant/ coordonnateur de site et de médiateur, l'accentuation du passage des équipes de nettoyage ainsi que la mise en place de permanences de conseillers en économie sociale familiale (CESF).
- Le **passage ponctuel d'entreprise de surveillance dans le parc HLM** a été mis en place dès 2016 par l'OPH09. Cette action concernait le parc sujet à des actes d'incivilité récurrents notamment lors de périodes identifiées comme problématiques (vacances scolaires, fêtes de Pamiers, 14 juillet ...). En concertation avec les partenaires, le bailleur a mis fin à ce dispositif en 2021 face au constat partagé d'un besoin qui n'était plus d'actualité. Un constat à mettre en lien avec l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville et qui ont permis de sécuriser les résidences et d'y amplifier la présence humaine.

### COORDINATION DES ACTEURS

- Installé en avril 2019, le **Groupe de partenariat opérationnel (GPO)** est animé par la Police Nationale. Ses réunions mensuelles réunissent l'ensemble des partenaires du continuum de sécurité mais aussi les acteurs locaux selon les thématiques traités (commerçants, les bailleurs sociaux, les établissements scolaires...). Cette instance à vocation opérationnelle a permis la résolution rapide de problématiques identifiées notamment grâce à la coordination des acteurs et l'élaboration d'une stratégie partenariale. La participation de l'équipe projet politique de la ville a notamment permis d'assurer le lien avec les projets initiés dans le cadre du contrat de ville et du NPNRU.
- **Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)** a connu un ralentissement sur ces dernières années du fait de la crise sanitaire mais également de la redéfinition de la stratégie locale par la nouvelle équipe municipale. Ainsi, alors qu'on comptabilisait 8 réunions en 2019, le CLSPD ne s'est réuni que 2 fois en 2020. On note toutefois que des actions spécifiques sont mises en place chaque année afin de répondre aux besoins identifiés auprès des jeunes suivis.



**34 réunions**

Du groupement partenarial opérationnel (GPO) animé par la police nationale depuis sa création en avril 2019



**1/3 du temps de travail**

Du responsable de secteur, de la CESF et de l'agent de médiation de l'OPH 09 présents sur la commune est dédié au traitement de situations relatives au QPV



**78 215 euros**

Dédiés par l'OPH 09 entre 2016 et 2021 pour le passage ponctuels d'entreprise de surveillance. Cette somme a été valorisée au titre de l'abattement TFPB.

## Perspectives

- La définition d'une stratégie territoriale et partenariale en termes de médiation.
- Relancer le CLSPD, reposer des bases organisationnelles d'une stratégie partenariale renouvelée
- Développement de la vidéoprotection à l'échelle de la commune dès 2023. Etude de faisabilité en cours en septembre 2022.
- Renforcement progressif des effectifs de la Police municipale. Les projections de la collectivité sont la constitution d'une équipe de 10 agents.

## Dispositif Adulte relais



**27 153 euros**

C'est le montant dédié à la formation des adultes relais par la collectivité depuis 2018.



**5 habitants du QPV de Pamiers**

Ont été bénéficiaires de ce dispositif. Parmi lesquels on comptabilise : 1 démission, 2 personnes pour lesquelles la collectivité n'a pas souhaité renouveler le contrat et 2 personnes en poste depuis 2018.



Les postes attribués dans le cadre du dispositif sur le territoire ont concerné la médiation : accès aux droits, tranquillité publique et gestion urbaine et sociale de proximité

La ville de Pamiers a bénéficié du dispositif à compter de 2017. En 2022, la collectivité compte 2 adultes relais : une médiatrice accès aux droits rattachée au CCAS et une médiatrice gestion urbaine et sociale de proximité rattachée au service politique de la ville.

### Les points forts

- ▶ Un dispositif qui répond aux constats de la collectivité et ses partenaires : des besoins en termes de médiation au sens large et de lien rétabli avec les habitants et les usagers

### Les points faibles

- ▶ Une contradiction saillante entre le profil des personnes éligibles et les missions qui leur sont demandées d'assumer. Entre les qualifications nécessaires pour mener à bien des missions de médiation et les critères de recrutement.
- ▶ Un recrutement complexe à l'échelle d'un QPV qui ne constitue pas un important vivier de potentiels candidats.
- ▶ Le caractère chronophage de l'accompagnement individualisé de l'adulte relais dans son parcours de formation, professionnalisation et de définition d'un projet professionnel. Cela malgré la mise en place d'un réseau régional de coordination et de formation. C'est un temps d'encadrement à prévoir au quotidien.
- ▶ Le statut d'adulte relais n'ouvre pas de droits auprès du service public de l'emploi pour la définition du projet professionnel, l'accès à des formations ou des possibilités de stage d'observation.

### Les perspectives et pistes de réflexion

- ▶ Pour les deux agents en poste : maintenir l'accompagnement en place pour leur insertion professionnelle
- ▶ Pour la collectivité : porter une réflexion sur la pérennisation des postes qui ont été assumés par des adultes relais

## 003. DÉVELOPPER LES LIENS ENTRE HABITANTS ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL

Les actions s'inscrivant dans cette thématique ont été nombreuses et rendues possibles grâce aux financements accordés dans le cadre de l'appel à projets annuel. La totalité des associations interrogées dans le cadre de la présente évaluation considèrent que ces actions ont permis de corriger des inégalités et freiner des dynamiques descendantes en termes de cohésion sociale, d'accès à la culture et au sport au sein du QPV.

### SOUTIEN AUX PROJETS PORTÉS PAR LES ASSOCIATIONS ET HABITANTS

Parmi les projets financés, trois associations sont soutenues depuis 2016 pour des actions de proximité favorisant la prise d'initiatives des habitants, leur appropriation du cadre de vie, leur participation à la vie de leur quartier mais également la lutte contre l'isolement de publics fragiles :

- Caméra au Poing : Radioscopie de quartier
- Regards de Femmes : Femmes du Monde
- Volonté de Femmes en Ariège : Remobiliser les personnes et favoriser la mixité sociale ; Actrice, Acteur de sa vie, ici et maintenant

Le renouvellement de ces projets dans le temps a permis d'ancrer des dynamiques participatives à l'échelle des différents quartiers et de renforcer les liens avec le public. Elles sont considérées comme des actions structurantes qu'il convient d'envisager de pérenniser au titre du droit commun.

### QUARTIER D'ÉTÉ – VACANCES APPRENANTES

La crise sanitaire a été accompagnée par la mobilisation de fonds complémentaires à la politique de la ville dans le cadre des dispositifs « quartier d'été » et « vacances apprenantes ». Ces financements ont permis la mise en œuvre d'une programmation estivale au sein des différents quartiers du QPV. Temps de rencontres, de renforcement du lien social, ces activités en soirée et en fin de semaine ont rencontré un vrai succès dès leur première année de mise en œuvre. Des activités variées s'adressant à un public généralement moins bénéficiaire d'animations culturelles et de loisirs ont permis de faire vivre l'espace public.

En 2021 le projet « Le Foulon et la Gloriette se défoulent » consistait à une animation (théâtre, danse, concerts, cirque, danse aérienne, contes, projections de film...) tous les vendredis du mois de juillet et août. La présence et la participation du public se sont étoffées, le public fidélisé au fur et à mesure que l'activité se répétait.



**41 court-métrages** réalisés entre 2016 et 2021 par l'association Caméra au Poing dans le cadre de « radioscopies de quartiers par leurs habitants ». Chacune de ces radioscopies s'organise sur 3 mois de présence dans le quartier concerné. Les réalisatrices investissent pendant plusieurs semaines un micro-territoire sous forme d'un porte-à-porte afin de recueillir de manière directe la parole des habitants. Se dessine alors un regard collectif sur le quartier qui est mis en image dans la réalisation de films collectifs et participatifs.



**854** dont environ **677** venant du QPV et **400** enfants /jeunes

C'est la participation cumulée du public ayant participé aux animations mises en place dans le cadre du dispositif quartier d'été en 2022. En 2021 ils étaient 400 au total. Ces animations étaient portées par l'association Cimi Mondes. La mixité des publics présents témoigne de la réussite de l'objectif de désenclavement des quartiers du Foulon et de la Gloriette qui grâce au dynamisme associatif attirent un public extérieur.

### Perspectives

- Pérenniser la réalisation d'une programmation estivale au sein des différents quartiers

## Des activités récurrentes mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville depuis 2016 afin de lutter contre l'isolement des publics et favoriser le lien social

### Couture

Depuis 2017, installées au sein du quartier du Foulon, les femmes de l'association Regards de Femmes s'entraident dans la réalisation de confections collectives ou individuelles.



### Marche

Favorisation du lien social par la pratique d'une activité physique. Découverte de la ville et des chemins de randonnées de la commune. Deux ateliers marches sont financés au titre de la politique de la ville : l'un porté par l'association Regards de femmes et le second par l'association Volonté de Femmes en Ariège



### Sorties et projets culturelles

Organisation de sorties (concert, spectacle, exposition, visite, découverte). Ateliers divers pour développer sa créativité, favoriser la rencontre et questionner la mobilité par la pratique culturelle.



### Atelier vélo

Réparation et prêt de vélos pour favoriser l'apprentissage et l'autonomie ainsi que la confiance en soi. Organisation de bourses aux vélos (tarifs solidaires) pour enfants et adultes.



### Autodéfense

Ateliers d'autodéfense proposés par Volonté de Femmes en Ariège adaptés à la morphologie féminine en partenariat avec le club local et la MJC de Pamiers. L'objectif : restaurer l'estime et la confiance en soi en valorisant les capacités et compétences de chacun.



## Les jardins familiaux de Pamiers

### Création de lien social et fonction alimentaire

Afin de préserver ce dispositif dont bénéficiait une quarantaine de jardiniers, la ville de Pamiers a récupéré la gestion des jardins partagés municipaux au 31 décembre 2020. Ils étaient précédemment gérés depuis plus d'une dizaine d'années par une association qui n'avait plus la capacité d'assumer cette mission.

Le projet de jardins familiaux s'inscrit dans la politique locale en faveur du développement durable. Réserves de biodiversité en cœur de ville, lieux d'éducation et de transmission au respect de l'environnement, ils sont envisagés comme vecteurs d'insertion et de développement social. S'adressant prioritairement aux habitants du QPV et aux personnes ne possédant pas d'accès à un extérieur dans leur logement, pour les jardiniers les plus fragiles, les récoltes ont un enjeu nourricier. Le passage d'une gestion collective à une gestion encadrée par la collectivité a permis de s'assurer de l'équité du dispositif. Une harmonisation des modes de fonctionnement, des parcelles et une redynamisation du dispositif par le biais d'une animation et une médiation renforcées étaient également souhaitées.

A travers des actions de formation, la collectivité accompagnée par des professionnels souhaite également que ce dispositif devienne un outil de sensibilisation aux engagements liés au Zéro Phyto mais aussi au compostage et la réutilisation des déchets verts, aux questions alimentaires et de santé pour permettre aux familles de se réapproprier les étapes d'une alimentation de qualité.

Les jardins sont animés par un animateur issu d'une structure d'insertion (CASTA) qui a de bonnes connaissances dans le maraîchage biologique et bénéficie d'une expérience riche dans l'animation. Il s'agit de l'interlocuteur privilégié des jardiniers qui accompagnent la dynamique du projet et du groupe. Il forme avec la médiatrice Gestion urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) recrutée dans le cadre du contrat de ville un binôme. Soutien lorsqu'il s'agit de réaliser une médiation ou une résolution de conflit, la présence de la médiatrice permet d'assurer le lien entre les actions mises en place dans le cadre du contrat de ville pour l'accompagnement et l'insertion sociale des publics fragiles. Cette présence sur site permet de favoriser l'expression de tous ainsi qu'une bonne entente entre jardiniers.



**47 jardiniers/ ménages**  
dont 42 habitants en QPV



**56 500 €**

c'est le budget prévisionnel 2022 alloué à la gestion et au fonctionnement des jardins familiaux par la ville de Pamiers. 19 261 € de subvention du plan de Relance ont été obtenus au titre de l'année 2021



**15h de permanence hebdomadaire** assurées par l'association gestionnaire CASTA et la médiatrice gestion urbaine et sociale de proximité depuis mars 2021



**1 284 mètres linéaires de bois et 3 mètres cubes de pierres de rivières** issus du recyclage des démolitions réalisées dans le cadre du NPNRU au sein de l'îlot Sainte Claire seront réutilisés au sein des jardins familiaux de Pamiers dans le cadre d'un chantier participatif de construction avec les jardiniers.

## OO4. BIEN VIVRE DANS LE LOGEMENT

### PLATEFORME LOCALE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

- La coordination et les outils mis en place dans le cadre du contrat de ville ont permis d'améliorer la formalisation du processus de lutte contre l'habitat indigne notamment par le biais de la présence de la médiatrice accès aux droits lors des visites LHI permettant d'aborder du point de vue global les problématiques rencontrées et de mettre en place des procédures d'accompagnement social.
- Le nombre moyen annuel de dossiers traités est en augmentation depuis 2018 avec une moyenne de 22 dossiers par an. Une réunion bimensuelle est en place depuis 2022 entre la CCPAP et le pôle sécurité de la ville de Pamiers afin d'assurer le suivi des dossiers transmis par la CCPAP à la ville pour exercice du pouvoir de police du Maire.

### POURUIVRE LA MAXIMISATION DE L'OPAH-RU POUR LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

- Depuis la signature du contrat de ville, les aides en discriminations positives en faveur du QPV ne cessent d'augmenter et représentent aujourd'hui la grande majorité des dossiers appaméens financés par le dispositif. Une prime de 3 000 € propre au QPV incite les propriétaires à rénover des logements familiaux (T3 ou plus grands).
- Depuis 2021, Action Logement vient équilibrer le plan de financement des logements s'il reste déficitaire après les aides de l'OPAH sur le périmètre de l'ORT qui comprend le QPV. Une des contreparties de cette aide étant qu'ils sont réservataires des logements au profit des salariés de leurs entreprises cotisantes. Ce qui permet de capter des salariés qui se seraient plutôt tournés vers un habitat en pavillonnaire et d'inciter les propriétaires à plus de qualité dans le logement.

Année	Taux participation CCPAP	Primes CCPAP en secteur QPV	nb logements financés	Dont à Pamiers	Dont en QPV
2015	10% pour tous	3000 € si T3 et plus	16	13	4
2016	10 % et 15% en secteur QPV	3000 € si T3 ou plus 3000 € si accessibilité 3 000 € si Qualité +	28	27	27
2017	10 % et 15% en secteur QPV		28	22	18
2018	10 % et 15% en secteur QPV		35	27	21
2019	10 % et 15% en secteur QPV		17	10	10
2020	10 % et 15% en secteur QPV		18	13	13
2021	10 % et 20 % en secteur QPV	3000 € si T3 ou plus	16	14	14

### MOBILISER LES OUTILS JURIDIQUES DESTINÉS A LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LE TRAITEMENT DES COPROPRIETES DEGRADÉES

- **Le permis de louer** est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2021. Cet outil visant à s'assurer que les logements mis en location ne portent atteinte ni à la sécurité des occupants ni à la salubrité publique est mise en œuvre grâce à un partenariat avec la CAF.
  - Recrutement d'un agent dédié à temps plein à l'application du dispositif
  - 2/3 des logements visités dans le cadre du permis de louer font l'objet d'améliorations de la sécurité et de prévention de la dégradation du logement.
  - Le nombre de visites réalisées depuis l'entrée en vigueur en mai 2021 a fortement dépassé les prévisions.
- **RHI THIORI** : étude de faisabilité en cours en 2022. Une convention signée entre l'EPF, la CCPAP et la ville de Pamiers identifie 3 périmètres en QPV sur lesquels l'EPF est en cours d'acquisition de bâtiments.

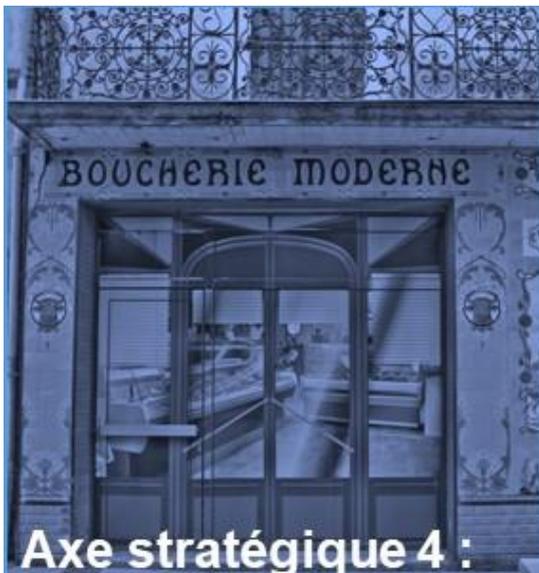


341 dossiers

Traités lors de la première année pleine d'entrée en vigueur du permis de louer.

### Perspectives

- Renforcement progressif des effectifs de la Police municipale, notamment des moyens dédiés à l'application des pouvoirs de police du maire en matière d'habitat.



**Axe stratégique 4 :  
Dynamiser le centre-ville et valoriser le patrimoine  
Appaméen**



## OO1. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU COMMERCIAL EN CENTRE-VILLE

Les financements spécifiques politique de la ville ont permis de renforcer la stratégie de revitalisation du centre-ville portée par la ville de Pamiers et déclinée dans le plan d'action de différentes politiques contractuelles.

### ACCOMPAGNER LES COMMERCANTS ET PORTEURS DE PROJETS

- Outre l'accompagnement par l'office du commerce, les financements spécifiques ont permis :
  - D'amplifier la présence de différents opérateurs à l'appui à la création d'entreprise sur le territoire
  - De proposer des formes d'accompagnement dédiées et personnalisées aux projets et aux entrepreneurs
  - De renforcer le partenariat afin de proposer aux créateurs un accompagnement complémentaire et personnalisé par BGE et/ou l'ADIE.
- L'office du commerce se positionne comme un guichet unique où les créateurs peuvent avoir accès, sur un même site, à des informations sur la ville et ses projets, des propositions de locaux d'activités, des financements et un accompagnement sur la réalisation du plan d'affaires. En partenariat avec BGE, Un dispositif couveuse de commerce est développé dans un local appartenant à la collectivité depuis 2017.
- Depuis 2021, les mesures d'accompagnement de BGE ciblent également le soutien post-crédation des entrepreneurs du QPV en leur proposant un point d'étape de leur activité. Cela afin de leur permettre de développer une stratégie cohérente et de se professionnaliser dans la gestion de leur entreprise ou de se repositionner, de revoir éventuellement leur parcours professionnel.

### ACQUISITION DE LOCAUX COMMERCIAUX

Mise en place d'une véritable stratégie foncière au travers d'une commission *ad hoc* avec définition de linéaires commerciaux prioritaires :

- Achat de locaux pour mise à disposition avec bail précaire et loyer modéré
- Achat pour remembrement commercial : fusion des surfaces pour les rendre plus attractives
- Orientation des documents de planification vers des autorisations de petites surfaces commerciales uniquement dans le centre-ville à l'exclusion des zones commerciales périphériques et des zones intermédiaires
- Evolution de la politique fiscale en vue de favoriser l'installation commerciale en centre-ville

Les 11 commerces achetés par la ville ont permis de réinstaller des activités qui n'étaient pas / plus présentes en centre-ville (fleuriste, magasin de jouets, magasin de musique). En outre pour deux d'entre eux, cette action a permis de faire du remembrement commercial (fusion de petits locaux).

Cette action a eu un véritable effet positif jusqu'à la crise sanitaire. Deux tendances s'observent depuis celle-ci :

- La fermeture des commerces qui étaient déjà fragiles avant la crise
- Le déplacement en périphérie des plus solides



**30 ouvertures**

Et 20 fermetures par an en moyenne



**100 porteurs de projets**

Reçus en moyenne par an dont 25 accompagnés



**70% du montant total HT**

Du cout des travaux de réhabilitation de devantures et locaux commerciaux est subventionné par la ville de Pamiers dans le cadre d'une opération initiée en 2022. Cette subvention est attribuée dans la limite d'un plafond de 5000 € pour les devantures et de 15 000 € pour l'intérieur des locaux.

### Perspectives

- Lancement d'appels à candidature ciblés pour des porteurs de projets couvrant un besoin non couvert en centre-ville
- Maintien des subventions à l'installation et des dispositifs d'accompagnement afin de pallier les difficultés constatées depuis la crise sanitaire

## Les impacts de la crise sanitaire

### 2021 : une « fausse » bonne année pour la dynamique commerciale en centre-ville

- ▶ Le nombre d'ouvertures de cellules commerciales atteint des records : 33, alors que la moyenne des ouvertures par an sur les 12 dernières années est de 17,5.
- ▶ Parmi ces 33 ouvertures, 8 peuvent être qualifiés de « remarquables » pour le cœur de ville (soit 24%)
- ▶ Le nombre de fermetures est lui aussi très élevé : 27, alors que la moyenne des fermetures annuelles sur les 12 dernières années est de 19.
- ▶ Le cœur de ville perd 7 activités locomotives
- ▶ Deux enseignes nationales s'engagent et pérennisent leur implantation en cœur de ville en devenant propriétaire de leur local

**Le taux de vacance commerciale**, qui était à la baisse chaque année depuis 2018, repart à la hausse notamment en cœur de ville où il passe de **19,11% en 2019 à 27,63% en 2021**

	Nb locaux occupés	Nb locaux vacants	Total	% locaux vacants
Zone cœur de ville	112	43	155	27,77%
Zone centre-ville hors cœur de ville	100	31	131	23,66%
TOTAUX	212	74	286	25,87%

### Emergence de Pamiers-shopping.com

En 2020 le site pamiers-shopping.com prend une nouvelle dimension et connaît un réel succès suite à la période de confinement. Même si l'année 2021 accuse une baisse de fréquentation, les ventes réalisées sur la plateforme augmentent démontrant que le public ayant découvert cet outil en période de confinement a continué à l'utiliser. Pamiers Shopping apparaît comme un atout pour la dynamisation du tissu commercial du centre-ville même si sa notoriété reste fragile.



**+ de 300 000**

C'est le nombre de vues des publications sur les réseaux sociaux en 2020 de la plateforme Pamiers Shopping

## OO2. DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS AXÉES SUR LA CONNAISSANCE

Le projet de développement économique du centre-ville s'oriente sur le développement d'activité tertiaire à forte valeur ajoutée.

### STRUCTURER ET DEVELOPPER LE CAMPUS NUMÉRIQUE

La collectivité a structuré un pôle dédié au numérique et à la formation professionnelle : Le Campus numérique. Celui-ci se compose de 3 entités :

- AEN (anciennement Intech) : Ecole privée d'ingénierie informatique + organisme de formation,
- L'Ecole Régionale du numérique : 2 promotions en cours. Financée par la Région. La formation est dispensée par AEN,
- Le Tiers lieu formation à distance : financé par la Région. L'accueil et l'accompagnement des stagiaires et dispensé par AEN.

### PROJET DE TIERS-LIEU EN CENTRE VILLE

Le Tiers-lieu de la Providence verra le jour en mars 2024. Ce site accueillera un hôtel d'entreprise, un espace de coworking et un marché couvert regroupant des activités artisanales spécialisées dans les métiers de bouche. Ce projet a d'ores et déjà obtenu le soutien de l'Etat via le fonds friches et de la Région.



**69 stagiaires formés sur la période 2019-2022 par l'école régionale du numérique à Pamiers**

Dont 41 au métier « Développeur web et web mobile » et 28 au métier de « Technicien supérieur systèmes et réseaux ». 11% des stagiaires sont des femmes.

### Perspectives

- Maintenir la stratégie et renforcer l'offre en formation

## OO3. METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET TOURISTIQUE DU CENTRE-VILLE

Cette thématique a peu été investie dans le cadre du contrat de ville. La valorisation du patrimoine bâti est traitée par des politiques de droit commun principalement. Toutefois, une action structurante sur l’habitat est à souligner puisqu’elle a fait l’objet d’une maximisation dans le cadre de la politique de la ville.

### OPERATION FACADE

La Communauté de communes avec l’aide du Conseil Départemental et de la Région accorde une aide financière pour la rénovation de façade des immeubles afin de participer à l’embellissement de l’espace public. A partir de 2016, cette aide financière a été majorée pour les immeubles situés en QPV (passage de 50 à 70 ou 80 %) rendue possible grâce à une participation importante de la Région dans le cadre du programme Bourg Centre.

Année	Nb immeubles financés	dont à Pamiers	dont en QPV
2015	23	15	5
2016	19	12	11
2017	22	11	7
2018	20	9	8
2019	25	7	6
2020	26	17	11
2021	56	34	26

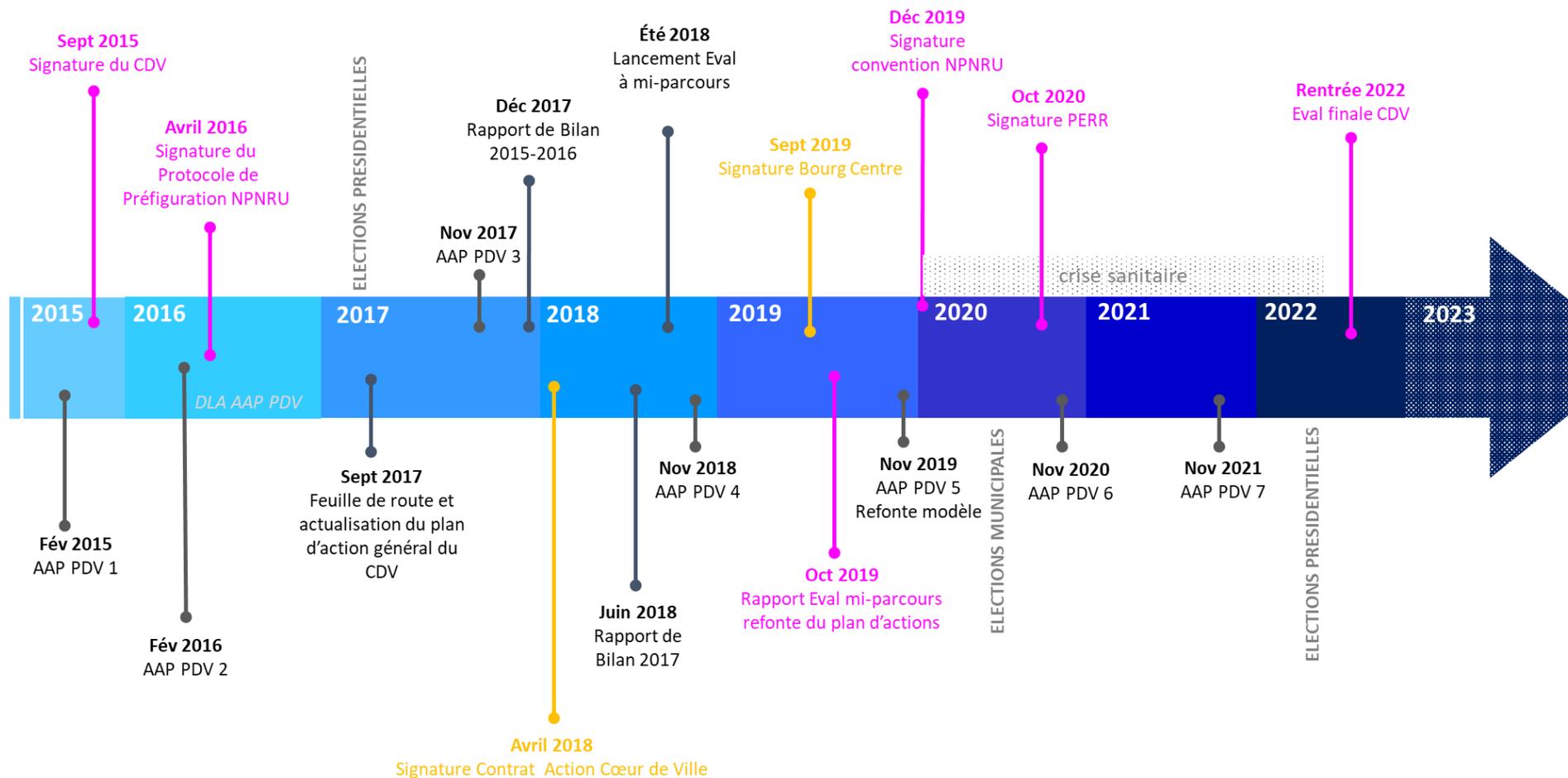


### Perspectives

- La rétractation de la Région en 2022 entraîne une révision du dispositif « opération façades ». A partir de cette année, le taux de subvention attribué devient le même en QPV que sur le reste du territoire. Toutefois l’opération façade se limite au périmètre ORT.

## Axe 5 Mise en œuvre du contrat de ville / Piloter, Animer

La partie qui suit a fait l'objet d'une présentation et rédaction collective en Comité de Pilotage politique de la ville le 4 octobre 2022.



## Les instances

Mises à mal par la crise sanitaire, les instances techniques et de pilotage du contrat de ville se sont difficilement réunies sur la période 2019-2022. On comptabilise sur ces années :

- Trois comités de pilotage relatifs au bilan et l'évaluation du contrat de ville
- Deux comités annuels d'instruction des dossiers de l'appel à projets

Les comités de suivi ont repris à un rythme trimestriel suite aux élections municipales de 2020.

INSTANCES	
Comité de Pilotage	politique de la ville
	NPNRU
Comité de Suivi	
Comité technique thématique	appel à projets
	Conseil Citoyen
	Charte locale d'insertion
Comité de programmation AAP PDV	

## Instances et groupes de coordination associés

La prise en compte des problématiques spécifiques au QPV au sein des instances partenariales a globalement été effective.

THÉMATIQUE	INSTANCE / GROUPE DE COORDINATION	PRISE EN COMPTE PDV
Social	Groupe de coordination partenarial CCAS	Effective
	Comité d'attribution logements sociaux	Non effective (instance non active)
Logement	CIL	Non réuni sur nouveau mandat
	OPAH-RU	Effective
	PLH	Effective
	PLU	
Urbanisme	Comité d'acquisition	Effective
Sécurité- Prévention	Groupe partenarial opérationnel (GPO)	Effective
	CLSPD	A renforcer
Scolarité, jeunesse	Projet éducatif territorial (PEDT)	Effective
Prévention médiation jeunesse	Cellule de veille éducative	A renforcer
Parentalité	REEAP	Effective

## Ingénierie dédiée à la PDV

- Le contrat de ville de Pamiers a bénéficié d'une ingénierie dédiée depuis sa signature au niveau de la collectivité, de l'EPCI et au niveau départemental (Délégué au préfet)
- L'opérationnalité du contrat de ville a été progressive, c'est un territoire entrant sur lequel la désignation des interlocuteurs au sein des structures signataires n'a pas été immédiate

## Communiquer et informer

Sur cet axe le bilan est mitigé :

- Entre partenaires du contrat de ville on souligne de nouvelle façon de faire, de travailler en inter-institutionnelles et la mise en place d'une méthodologie de projet
- A destination du public, la lisibilité et visibilité de cette politique publique locale est un point faible souligné par les partenaires. C'est un axe d'amélioration à envisager afin de favoriser l'appropriation des projets par les habitants notamment dans le cadre du NPNRU.

Réponse au questionnaire évaluatif (associations + signataires) :

Le contrat de ville est une politique publique visible et concrète pour les habitants ?



## 4. L'évolution des quartiers

### Comment les quartiers ont-ils évolué ? Quelles améliorations ? Quelles fragilités subsistent ?

Cette analyse est réalisée à l'échelle des différents quartiers que regroupe le périmètre prioritaire. Elle ne s'attachera pas aux détails des opérations inscrites aux projets NPNRU, le dispositif faisant l'objet de ses propres modalités de suivi et d'évaluation.

#### CENTRE-ANCIEN / CENTRE-VILLE

Par son rôle de centralité, non pas seulement à l'échelle communale mais également intercommunale voire départementale, les actions de redynamisation du centre-ancien dépendent de plusieurs politiques contractuelles post-contrat de ville et sont aussi, pour beaucoup, initiées dans le cadre du droit commun.

L'emphase sera ici mise sur la transformation de l'arc nord, fenêtre de projet NPNRU dont l'importante transformation a été amorcée dans une phase opérationnelle. Les actions spécifiques concernant la redynamisation commerciale, la création d'équipements ou les opérations sur l'habitat ont été précédemment décrites dans l'état des lieux du plan d'actions.

#### L'arc Nord

Le projet de rénovation urbaine de la fenêtre nord de centre-ancien a pour ambition de réinstaller de nouvelles familles mais également des salariés permettant de « tirer vers le haut » l'ensemble du centre-ancien par une plus grande mixité sociale, générationnelle tout en « fixant » des ménages dans le temps. Ce projet urbain autour de la famille, de l'enfance et des qualités résidentielles prend appui sur les atouts du centre-ancien et de ses abords : révélation du patrimoine et adaptation du tissu et du cadre aux usages et modes de vie modernes... L'objectif est de développer une attractivité renouvelée en menant une action forte sur le bâti aujourd'hui vacant.

Les évolutions engendrées par l'entrée en phase opérationnelle du projet ont été :

- ➔ La démolition du bâtiment commercial vacant sur le site qui accueillera la nouvelle école maternelle de Lestang
- ➔ La démolition des bâtiments de l'îlot Sainte Claire
- ➔ Le chantier de la villa major

L'accompagnement des habitants et usagers à la transformation de ce quartier sur le temps long du projet est un enjeu inscrit à la convention NPNRU : « *L'objectif est d'améliorer la gestion urbaine du quartier dans l'attente de sa mise en œuvre, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations d'aménagement et immobilières, d'accompagner le déploiement des chantiers et d'anticiper les impacts du projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion des gestionnaires* ».

Pour répondre à ces enjeux, un groupe de coordination GUSP<sup>4</sup> a ainsi été mis en place en mars 2021. Animé par la collectivité, il se compose de l'équipe technique CCPAP/ville de Pamiers, des services techniques de la ville, d'un référent Police Nationale, de la Police Municipale et du SDIS 09<sup>5</sup>.

La première action de ce groupe a été la réalisation d'un diagnostic de l'ensemble des bâtiments vacants afin de les sécuriser, d'éviter les intrusions tout en maintenant des accès techniques et d'urgence. Un outil de suivi commun aux acteurs a été mis en place, répertoriant l'ensemble des accès et les mesures de sécurisation ainsi que les zones sensibles pour lesquelles une surveillance poussée a été réalisée par les forces de l'ordre lors de leurs patrouilles pédestres. Les travaux de sécurisation des bâtiments ont été initiés en avril 2021. La mise en place d'une GUPS a

<sup>4</sup> Gestion urbaine et sociale de proximité

<sup>5</sup> Service départemental d'incendie et de secours de l'Ariège

également permis la définition d'un système de veille territoriale active impliquant les partenaires. Cette procédure commune de traitement des infractions et dégradations sur le secteur va du constat à la résolution.



- ▶ En avril 2021 : 10 intrusions constatées en 1 mois en amont de la sécurisation
- ▶ Entre mai et octobre 2021 suite à la sécurisation : 4 infractions constatées résolues dans la journée.

### **Quelles perspectives ?**

- ➔ Maintenir les mesures d'accompagnement des habitants et des usagers lors de cette phase « transitoire » de chantier.
- ➔ Mettre en place une stratégie de communication pour rendre visibles et lisibles les différentes phases des chantiers et favoriser l'appropriation du projet par les habitants et usagers.

## **LA GLORIETTE**

Le quartier de la Gloriette se situant en zonage prioritaire est composé quasi-exclusivement d'habitat HLM datant des années 1970. Faisant l'objet d'un ambitieux projet de renouvellement urbain, la convention NPNRU fixe le principal objectif de cette opération comme étant de « changer l'image négative du quartier ». Longtemps stigmatisé pour des faits de délinquance et une activité liée aux trafics illicites, l'ambition collective des signataires est que la Gloriette puisse « redevenir un quartier choisi ». Les diagnostics participatifs réalisés en 2015 et 2016 révèlent en effet que les habitants souffrent de la stigmatisation du quartier. La question du désenclavement est donc abordée à la fois sur le plan urbain, social et symbolique.

La Gloriette est le quartier ayant subi la transformation urbaine et démographique la plus importante depuis l'entrée du territoire en politique de la ville avec la démolition en cours d'achèvement de 79 logements et le relogement des locataires concernés. A cela s'ajoutera prochainement la restructuration lourde des 84 logements restants.

Les actions d'accompagnement des habitants au changement ont été sur ce quartier de deux natures :

- Un groupe de coordination GUPS mis en place fin 2018
- Un projet multi-partenarial « Métamorphose » décrit plus haut dans l'état des lieux du plan d'action

### **Mise en place d'une coordination partenariale**

Le groupe de coordination multi-partenarial de la Gloriette s'est formé autour des besoins en sécurisation et maintien de la gestion urbaine de proximité pendant la période transitoire du relogement des habitants. Au sein de ce groupe : l'équipe projet politique de la ville, l'OPH09, les services de l'Etat (sous-préfecture et DDT), la police nationale et police municipale, les services techniques de la ville de Pamiers, le SDIS 09 et le SMECTOM du Plantaurel<sup>6</sup>.

Ce groupe a permis la mise en place :

- D'un système de veille territoriale renforcé impliquant les partenaires
- D'un système rapide de traitement des intrusions : intervention réalisée dans la journée ou lendemain au plus tard

---

<sup>6</sup> Syndicat mixte d'étude, de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés

- D'une sécurisation des accès aux zones en chantier ou en futur chantier (régularisation des accès piétons et voiture, sécurité passive incendie ...)

Le plan d'action partagé s'organise en trois phases :

1. Maintenir la sécurité des immeubles partiellement occupés. Renforcer la présence, accompagner le public et lutter contre l'isolement. Limiter les risques d'occupation sauvage, de dégradations, squats...  
Condamner progressivement les logements au fur et à mesure des départs
2. Gestion du site pendant le délai entre la condamnation complète des bâtiments et le début de chantier.  
Dissuader les occupations problématiques du site et l'appropriation du bâti.
3. Et finalement la gestion de réduction des nuisances liées aux chantiers

### **Renforcer la présence humaine et réinstaller des activités au sein du quartier**

Alors même que le contrat de ville était en phase de signature en 2015, la collectivité et l'OPH09 ont été contraints de fermer l'unique salle associative de quartier qui subissait des dégradations importantes de façon récurrente et était à l'origine d'un sentiment d'insécurité pour les habitants. Cette fermeture a mis fin à la présence associative dans le quartier, renforçant son enclavement et sa stigmatisation.

Le renforcement de la présence humaine a été l'axe principal de la stratégie mise en œuvre par les partenaires sur le quartier afin de lutter contre les incivilités et favoriser la tranquillité publique.

Plusieurs actions structurantes sont à souligner :

- Le recrutement par l'OPH09 d'un correspondant de site chargé d'accompagner les habitants dans la phase de relogement et d'assurer des temps de permanence sur site au sein d'un bureau dédié.
- La réhabilitation d'un appartement vacant en local associatif au sein du bâtiment H voué à la démolition : « le local 98 ». Ce lieu mis à disposition de la ville de Pamiers a permis d'amorcer le retour des activités au sein du quartier. Ce local a été fermé lors du départ de la dernière famille qui occupait le bâtiment.
- La réhabilitation d'un local d'entretien en salle associative dans la partie haute du quartier qui connaîtra une restructuration dans les prochaines années. Il a été ouvert en septembre 2021, malgré un contexte sanitaire défavorable.

Ces trois actions ont été valorisées au titre de l'abattement TFPB par l'OPH09.



**Plus de 150 heures de présence** dans le local 98 lors de la période transitoire de relogement des locataires (avril 2019 à septembre 2020)

### **Quelles perspectives ?**

La salle associative ouverte en septembre 2021 constitue une première étape du projet de création d'un local dédié et adapté aux activités associatives au sein du quartier. Prévu par l'OPH 09 dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments, cet équipement situé en pied d'immeuble aura vocation à accueillir une diversité d'activités s'adressant à tous, habitants et appaméens dans une logique de désenclavement du quartier. Les perspectives à court terme sont donc de renforcer la coordination partenariale et notamment associative afin de définir ensemble un projet d'animation pérenne et adapté aux besoins des habitants. Indispensable également pour recevoir et informer les habitants au sujet des chantiers et opérations, cette salle assume d'ores et déjà les missions d'une « maison du projet » tel que le prévoit la convention NPNRU.

## Les impacts de la crise sanitaire

La crise sanitaire a fortement impacté plusieurs aspects du programme d'animation du quartier en rendant impossible la tenue de plusieurs projets prévus dans une logique de continuité. Afin de palier à ce manque de présence dans le quartier et pour ne pas perdre le lien difficilement tissé avec les habitants, des phases de porte à porte ont été organisées par les associations Cimi Mondes et Caméra au Poing en lien avec la médiatrice GUSP de la collectivité à partir de janvier 2021. Des évènements de plein air ont également été organisés dès que cela a été possible.



### LE FOULON

Situé en bord d'Ariège, à dix minutes à pied du centre-ville, avec de nombreux espaces verts en pied d'immeuble, le quartier du Foulon a été dès 2015 décrit, malgré ses atouts, comme un quartier « enclavé ». Le périmètre situé en zonage prioritaire concerne principalement un ensemble HLM de 149 logements construits en 1963.



- ▶ 149 logements HLM : 16 T2, 47 T3, 57 T4, 28 T5 et 1 T6.



- ▶ 47 ménages isolés, 55 familles et 42 familles monoparentales
- ▶ 35 chefs de famille entre 26 et 40ans, 63 entre 41 et 65ans, 42 plus de 66ans

Le Foulon est le quartier dans lequel les plus-values du contrat de ville sont le plus visibles et perceptibles. Plusieurs points sont à souligner.

#### Le renforcement et la structuration de la dynamique associative

La présence associative au sein du quartier du Foulon précède l'entrée du territoire en politique de la ville. Il s'agissait d'associations actives à l'échelle de la ville à l'image de la MJC de Pamiers, ou d'associations qui ont vu le jour au sein même du quartier à l'initiative de ses habitants.

La signature du contrat de ville a permis de fédérer ces associations lors des phases de diagnostic, dans un premier temps, puis en phase plus opérationnelle à partir de 2016. L'ensemble des acteurs souhaitant s'investir dans la vie de ce quartier ont alors rejoint un groupe de coordination animé par le service politique de la ville de la collectivité, se réunissant de façon mensuelle puis trimestrielle entre 2017 et 2020. Les échanges se sont faits de façon plus informelle et en groupes réduits suite à la crise sanitaire de 2020.



Le groupe multi-partenarial du Foulon c'est plus de 50 heures de réunion *in-situ* entre 2017 et 2020

Cette coordination multi-partenariale a permis de mener une action coordonnée et concertée en faveur de la vie du quartier et d'en garantir l'efficacité. L'objectif commun : l'ancrage pérenne d'intervenants et une perméabilité du quartier pour des publics extérieurs. La volonté collective : dynamiser la vie de quartier, créer du lien social, favoriser les échanges humains, culturels, de connaissances, renforcer la proximité, briser la logique de « ghetto » et lutter contre l'exclusion.

<b>Institutions</b>	<b>Coordination : ville de Pamiers PDV</b>	
	OPH 09 Police Nationale Centre Social CAF CCPAP Pôle petite enfance - RAM ville de Pamiers Service Médiation	ville de Pamiers Service Enfance Jeunesse ville de Pamiers Police Municipale ville de Pamiers CCAS ville de Pamiers Service Culturel – Médiathèque Sous-Préfecture de Pamiers
<b>Associations</b> <i>(* financées au titre de l'AAP pour les actions menées sur le quartier)</i>	Cimi Mondes* MJC* PEPS 09 Grains d'envie* ADSEA APECOCA	Regards de Femmes* UDAF 09* Rebonds* Kodokan Judo Club* Wimoov* Ecorce*
<b>Habitants</b>	Membre du Conseil Citoyen	Habitants volontaires

Composition du groupe multi-partenarial du Foulon

### La mise en place d'une offre en services de proximité et d'équipements

L'action la plus structurante à souligner est la création de la salle Foul'titude et la réhabilitation des trois salles associatives en cœur de quartier. Rendu possible en 2016, avec la signature de la convention de mise en œuvre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), ce chantier a été réalisé par l'Office Public de l'Habitat (propriétaire des bâtiments) qui par la suite a confié la gestion des équipements à la ville de Pamiers. Pouvant accueillir plus de 70 personnes alors que les autres salles ont une capacité limitée à 10 personnes, la création de la Foul'titude a permis une adéquation des locaux avec les ambitions communes de mise en œuvre d'activités variées.



La programmation récurrente de la Foul'titude :

- ▶ 28 heures d'activités hebdomadaires en période scolaire
- ▶ 31 heures d'activités hebdomadaires en période de vacances scolaires

Au sein des salles associatives plus petites, une programmation d'activités plus « confidentielles » telles que les permanences accès aux droits, les ateliers de couture de l'association Regards de Femmes ou les permanences du Délégué Police Population ont lieu.

### Le renforcement de la présence humaine et le désenclavement du quartier

Au-delà des activités régulières, le programme d'animations du quartier propose des activités ponctuelles en extérieur (fête de quartier, activités sportives, ateliers vélo, chantiers participatifs...). La volonté étant de permettre aux habitants de réinvestir l'espace public et de ne pas laisser place aux occupations problématiques et aux faits de petite délinquance qui étaient pointés du doigt lors des diagnostics participatifs en 2015 et 2016.



- ▶ En 2017, 2018 et 2019 une fête de quartier annuelle organisée
- ▶ A partir de 2020, grâce aux financements quartier d'été et suivant les recommandations gouvernementales pour répondre aux effets délétères de la crise sanitaire le quartier du Foulon fait l'objet d'une programmation estivale sur 2 mois.

Les interventions ayant lieu au Foulon sont ouvertes à tous et la coordination avec les interventions qui se déroulent en centre-ville a permis d'encourager la circulation des habitants et les inciter à découvrir les structures et autres services existants notamment pour les activités petite enfance qui constituent une part importante de la

programmation hebdomadaire de la Foul'titude. Dès 2017, certaines activités qui avaient lieu dans le centre-ville ont également été délocalisées au Foulon.

### **La réhabilitation de l'espace public**

Suite aux études pré-opérationnelles réalisées de 2016 à 2018, le quartier du Foulon n'a finalement pas été retenu comme secteur d'intervention du projet NPNRU de Pamiers. Toutefois, motivée par la forte implication des habitants dans la vie de leur quartier et par l'investissement des différents associations et acteurs institutionnels, la ville de Pamiers a initié en 2021 le projet de réhabilitation de l'ensemble de l'espace public du Foulon. Cette réhabilitation arrivera à son terme en 2023. La première étape du chantier a concerné le cœur de quartier et l'installation d'un nouveau city stade livré en septembre 2022.



- ▶ 156 000 euros en 2021 et 156 000 euros en 2022 sont inscrits au PPI de la ville de Pamiers pour le financement de cette réhabilitation
- ▶ 75 000 euros de co-financement de l'OPH 09 ont été prévus dans le cadre du programme d'actions de la TFPB sur 2022

Cet ambitieux projet a fait l'objet d'une consultation auprès des habitants et usagers du quartiers. Une attention particulière a été portée à la sécurisation de l'espace public pour les enfants mais aussi aux espaces verts avec pour objectifs de favoriser le lien social et l'appropriation de l'espace urbain, rompre l'isolement, rendre le territoire plus dynamique, plus apaisé et agréable à vivre, encourager et favoriser toutes actions invitant un public extérieur à y circuler.

### **Quelles perspectives ?**

- Le maintien de la dynamique associative et participative via la coordination partenariale
- La pérennisation des activités via des financements de droit commun

## **Les impacts de la crise sanitaire**

Les activités associatives et les permanences institutionnelles ont repris dès que le cadre réglementaire le permettait. Les activités de formation, d'accueil des parents ainsi que les permanences d'accès aux droits ont ainsi été les premières à reprendre.

Malgré des jauges d'accueil revues fortement à la baisse et un protocole sanitaire contraignant, la fréquentation des diverses activités a démontré la pertinence des actions proposées et l'ancrage de la dynamique en place dans le quartier.



## 5.Appel à projets politique de la ville – le soutien aux associations

Depuis la signature du contrat de ville, 8 appels à projets spécifiques à la politique de la ville ont été publiés. En 2015, celui-ci était porté à l'échelle nationale par le CGET <sup>7</sup>. En 2016, l'Etat au local coordonne la démarche, la ville de Pamiers participe financièrement à la démarche. A partir de 2017, la coordination du dispositif est assurée par le territoire.

### L'appel à projets politique de la ville du territoire de Pamiers en chiffres :

Les financements de l'enveloppe commune dédiée à l'appel à projets politique de la ville							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ville de Pamiers	44 910	58 853	41 410	52 627	54 978	57 000	56 350
Etat (BOP 147)	85 580	84 950	79 800	93 097	90 303	126 000	132 958
OPH 09	X	X	X	13 787	13 145	12 750	13 100
<b>TOTAUX</b>	<b>130 490</b>	<b>143 803</b>	<b>121 210</b>	<b>159 511</b>	<b>158 426</b>	<b>195 750</b>	<b>202 408</b>

Soit + 55% entre 2016 et 2022

Le nombre de projets financés							
2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
20	26	25	26	24	33	24	
Soit un total de <b>178 projets</b>							

Le nombre de structures financés							
2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
17	24	20	14	17	21	21	
Soit un total de <b>42 structures</b>							

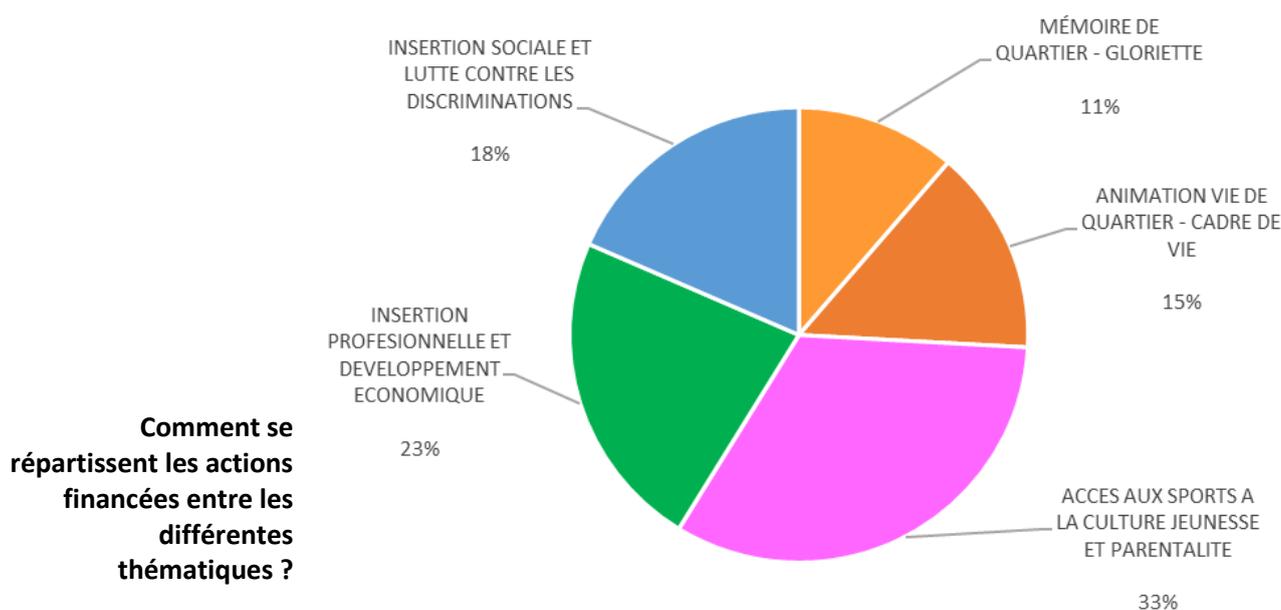


6 structures ont été financées par les 7 appels à projets dans le cadre du renouvellement de la même action : MJC de Pamiers, Regards de Femmes, Volonté de Femmes en Ariège (PEP09), Caméra au Poing, l'UDAF 09 et le CIDFF.

En 2019, l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville et la redéfinition de son plan d'action ont été accompagnés par une réorganisation méthodologique de l'appel à projets. Des cadres communs thématiques ont ainsi été définis pour favoriser la coordination des actions et des acteurs. Les projets déposés offrent ainsi une meilleure visibilité à la fois aux structures financées, à la collectivité et aux partenaires financeurs tant sur la tenue des différentes actions, leur suivi et financement que sur les questions d'organisation logistique et de mutualisation des moyens. Cette approche thématique répond également à l'objectif de développement de la vie associative dans les quartiers et aux enjeux de coordination inter-associative identifiés sur le territoire.

<sup>7</sup> L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), anciennement le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

## Répartition des financements par thématique sur la période de 2019 à 2022



Alors que 75% des associations interrogées dans le cadre de la présente évaluation perçoivent le processus de dépôt des dossiers complexe, l'ensemble des répondants estiment que cette refonte méthodologique était « *nécessaire pour renforcer le partenariat entre les associations intervenantes dans le même domaine* ».

### Les points forts

- ➔ L'appel à projets a permis de **susciter et renforcer des dynamiques de coopérations inter- associatives**. Les points forts de cette coordination : une mise en cohérence des calendriers d'actions, une communication partagée sur les actions proposées, une visibilité globale des différents interlocuteurs locaux, une circulation facilitée des publics entre les différents dispositifs dans une logique de parcours et d'individualisation de l'accompagnement.
- ➔ Une **forte mobilisation des crédits** à la fois des crédits spécifiques de l'enveloppe dédiée et la mobilisation complémentaire du droit commun des partenaires signataires. L'enveloppe dédiée a connue une hausse de 55% entre 2016 et 2022.
- ➔ Les trois critères d'éligibilité de l'appel à projet, la dimension partenariale, les caractères innovant et participatif ont permis **de répondre aux besoins des habitants** sur des thématiques multiples et variées et **de favoriser les approches multiformes des problématiques** et des vecteurs à mobiliser pour y répondre.



80% associations interrogées considèrent que les actions menées dans le cadre du contrat de ville s'inscrivent dans une démarche de co-construction avec les habitants/ usagers.

- ➔ L'appel à projet a permis d'**ancrer sur le territoire des structures** œuvrant dans un domaine d'intervention qui était non investi à Pamiers. C'est le cas par exemple de Caméra au Poing et Autres Directions.

- L'appel à projet a joué un rôle d'**initiateur et d'incubateur de projets**. Des actions expérimentées dans ce cadre ont montré leur intérêt et sont devenues structurantes pour le territoire notamment sur deux points : l'animation, le lien social au sein des quartiers et l'accompagnement individualisé des publics pour leur insertion socio-professionnelle.
- Une procédure de **suivi et d'évaluation des projets financés** a permis de rendre compte des effets des actions et de leur pertinence par rapport à la stratégie du contrat de ville.
- **Le financement d'associations de tailles variées**, certaines employeuses, d'autres non.



**L'avis des 10 associations questionnées dans le cadre de l'évaluation**

- 9 associations estiment que l'opportunité de solliciter plusieurs institutions dans une même procédure de demande de subvention est une plus-value
- Toutes considèrent que l'approche thématique permet de cibler les problématiques saillantes et de développer des moyens/ outils innovants pour y remédier
- Toutes sont d'accord avec le fait qu'une ingénierie dédiée à la coordination de l'AAP PDV et au lien avec les structures est essentielle, (interlocuteur identifié, possibilité de rencontre et d'accompagnement lors du montage de projet...)
- Toutes se sont senties soutenues par l'équipe projet politique de la ville lors de la réalisation de leurs projets sur plusieurs aspects autres que financiers (organisation, logistique, calendrier, communication...)
- Elles affirment toutes que le contrat de ville a permis d'initier et/ou de renforcer le partenariat entre les acteurs institutionnels et associatifs du territoire

**Les points faibles**

- **Le manque de stratégie partagée pour la pérennisation des projets** qui ont vocation à sortir de la politique de la ville et être financés exclusivement par des crédits de droit commun. Ces projets renouvelés d'une année sur l'autre permettent d'assurer une continuité des actions en direction des publics. Ayant fait leurs preuves en termes de résultat et d'effets, elles restent toutefois dépendantes des financements politique de la ville.
- Certaines thématiques sont très largement investies alors qu'au contraire, d'autres **enjeux identifiés dans le contrat de ville suscitent peu de réponses** de la part des porteurs de projets (santé, lutte contre la délinquance, accompagnement du vieillissement). Cela s'explique principalement par le fait que peu de porteurs sont investis sur ces thématiques localement. Cela pose également la question de la possibilité pour les institutions d'initier des projets en fédérant des acteurs autour d'une thématique prioritaire en respectant la frontière entre la subvention et la prestation.

Le projet Métamorphose présenté précédemment est un exemple de projet multi partenarial initié par la ville de Pamiers dans le cadre du projet NPNRU. Il s'appuyait sur une stratégie définie et a trouvé un écho auprès d'associations déjà actives dans le cadre de la politique de la ville. A l'inverse, sur des thématiques telles que la santé, l'habitat ou la lutte contre la délinquance, les quelques projets qui ont été déposés et ont bénéficié d'un accompagnement de la part de la collectivité et ses partenaires n'ont pas abouti par manque de cadre, de stratégie locale sur laquelle s'appuyer. Les thématiques les plus investies dans le cadre de l'appel à projets sont finalement celles qui sont déjà travaillées dans le cadre du droit commun.

- ➔ **L'appel à projets annuel mobilise peu de nouveaux porteurs de projets.** En effet, s'il a permis dans ses premières années l'innovation et l'expérimentation, au fil des différentes campagnes, le nombre de nouvelles actions proposées a fortement diminué.
- ➔ **Le nombre de projets varie d'un quartier à l'autre** et par conséquent les dynamiques installées également. Ainsi, alors que le Foulon et la Gloriette cumulent des initiatives et actions de proximité, une telle dynamique n'est pas constatée dans le centre ancien. Ce constat est toutefois à mitiger par rapport au rôle de centralité assumé par le quartier et l'ambitieuse stratégie de droit commun dédiée à son animation.

### Perspectives/ pistes de réflexion

- ➔ **Des conventions d'objectifs**, multi partenariales et pluriannuelles comme alternatives au modèle d'appel à projets ? Ce format a été testé par la collectivité en 2019. Il a permis de favoriser la cohérence des actions menées et la coopération interacteurs.
- ➔ A la question « *Identifiez-vous des alternatives possibles au modèle d'appel à projets pour favoriser la cohérence des actions menées et la coopération institution - associations ?* » les associations interrogées ont principalement relevé deux points :
  - La formalisation de conventions d'objectifs pluriannuelles permettant « la stabilité des projets » et l'allègement des procédures administratives lourdes pour des associations notamment non-employeuses
  - Le maintien et le renforcement de la coordination des projets, « *renouer avec les journées inter-associatives* ».

## Les impacts de la crise sanitaire

Ils ont été de deux ordres :

- ▶ Sur la procédure : réorganisation des modalités d'instruction et d'arbitrage. Les instances et réunions se sont organisées en distanciel.
- ▶ Sur l'organisation des projets financés : plusieurs projets ont été reportés dans le temps, d'autres adaptés, toutefois aucun n'a été annulé



Les associations financées ont gardé le contact avec les bénéficiaires de leurs actions via SMS, appels téléphoniques et parfois l'organisation de visioconférence.

Les mesures mises en place par la MJC de Pamiers pendant la première période de confinement dans le cadre du dispositif d'accompagnement scolaire :

- L'impression et la distribution dans les boîtes aux lettres des devoirs et leçons
- L'achat de 15 ordinateurs portables et casques pour les familles non équipées.
- La création d'une plateforme en ligne pour réaliser des activités culturelles en famille, à la maison.

## 6.Principe de co-construction

### Conseil Citoyen

Le Conseil Citoyen appaméen a été mis en place selon les modalités prévues par la loi Lamy et sous le contrôle des services de l'Etat. Dès les premiers mois de fonctionnement du Conseil Citoyen en 2015, la collectivité a fait le choix de mandater un tiers neutre afin de l'accompagner dans sa mise en place, sa structuration, son développement, son animation et ses besoins en formation dans le respect du principe d'indépendance fixé par la loi.

Fin 2019, face aux dysfonctionnements internes auxquels fait face le Conseil Citoyen, une discussion sur la reconduction d'une mission d'accompagnement par un tiers-neutre, cofinancée par l'Etat et la ville, a été lancée. Bouleversé par l'engagement politique de certains de ses membres, le Conseil Citoyen a annoncé en février 2020 sa mise en « sommeil » le temps des élections municipales. Par la suite, ses activités n'ont pas repris.

FINANCEMENTS DEDIÉS AU CONSEIL CITOYEN		
	ville de Pamiers	Etat
2016	<b>11 000 €</b> Mission d'accompagnement à l'installation et formation Prestataire : association Solidarité villes	
2017	<b>5 000 €</b> Subvention de fonctionnement	
2018	<b>17 620 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>12 620 € mission renouvellement confiée à l'association Extracité</li> <li>5 000 € Subvention de fonctionnement</li> </ul>	<b>5 200 €</b> Co-financement mission Extracité
2019	<b>3 000 €</b> Subvention de fonctionnement	
2020	<b>2 500 €</b> Subvention de fonctionnement	<b>2 500 €</b> Subvention de fonctionnement
<b>TOTAUX</b>	<b>39 120 €</b>	<b>7 700 €</b>
Valorisable	En 2019 : 2 500 € frais liés au renouvellement D'avril 2017 à janvier 2022 : 250 €/mois Loyer + charges du local mis à disposition	

### Composition du Conseil Citoyen

Si le principe de parité a toujours été quasiment respecté dans la composition du Conseil Citoyen depuis sa création, la question de la représentativité par quartier a toujours été problématique : le centre-ville est surreprésenté par rapport aux quartiers d'habitat social (Gloriette, Foulon, Pont-Neuf et Tour Saint-Jean).

	Arrêté Préfectoral 2015	Installation 2015	2016	2017	2018	2019 avant renouv	Arrêté Préfectoral 2019 renouv
Habitants tirés au sort	12	2	2	1	1		
Habitants volontaires	12	11	9	12	11	6	25
Habitants Centre-ville	15	8	6	9	9		21
Habitants Gloriette	2	1	1	1	1		1
Habitants Foulon	7	4	4	3	2		3
Acteurs associatifs	5	2	2	2			4
Commerçants QPV	5	2	2				6
<b>TOTAL MEMBRES</b>	<b>34</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>35</b>

Le Conseil citoyen n'a pas eu les apports attendus dans la mise en œuvre du contrat de ville de Pamiers du fait de dysfonctionnements internes à la structure et cela malgré des phases successives d'accompagnement financées par la collectivité et l'Etat. Il n'a pas été associé dans la mesure imaginée par la Loi Lamy, les modalités de communication avec les institutions ayant souffert des conflits internes à l'assemblée citoyenne. Bien que leur participation aux instances techniques et de pilotage ont été régulières, depuis sa constitution et malgré son renouvellement, le Conseil Citoyen n'a pas contribué à la mise en œuvre des actions et projets et n'a pas assuré sa mission de relai auprès des habitants du QPV.

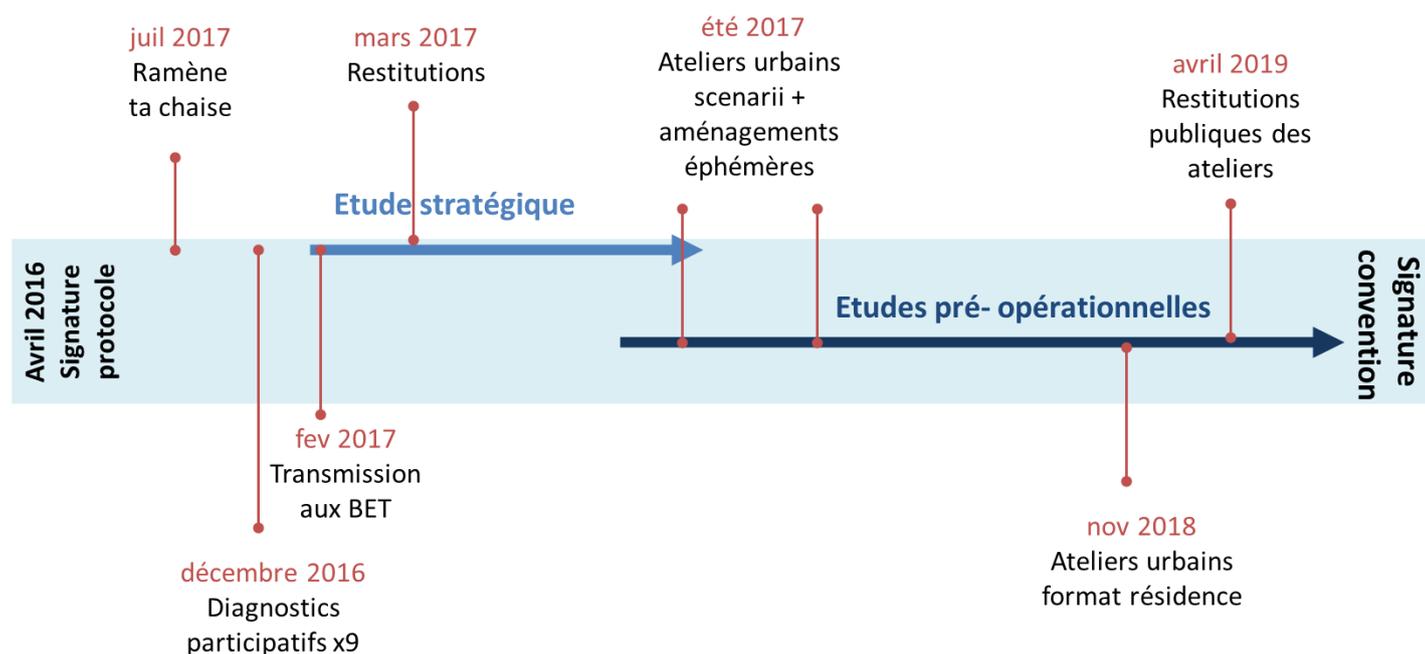
Le principe d'autonomie du Conseil Citoyen et son modèle sont alors à questionner :

- Comment respecter l'obligation de coopération avec le Conseil Citoyen tout en respectant son autonomie lorsque la structure fait l'objet de dysfonctionnements et que son fonctionnement n'est pas démocratique ? Quels leviers mobiliser ?
- Comment fédérer les habitants autour d'une politique publique complexe dans un cadre rigide fixé par la loi ?

## Participation citoyenne dans le cadre du projet NPNRU

Les modalités d'association des habitants à la définition, mise en œuvre et évaluation du NPNRU sont évaluées dans le cadre des revues annuelles de projet dédiées et ne feront donc pas ici l'objet d'une présentation.

Il semble toutefois important de souligner la stratégie mise en œuvre depuis 2016 : une démarche de concertation qui se déroule en parallèle des études techniques et permet de nourrir le projet au fil de l'eau.



## Charte de démocratie locale de Pamiers

Le contrat de ville de Pamiers a impulsé la mise en place d'une stratégie locale pour la participation des habitants. Il n'y avait en effet pas ou très peu de précédents sur le territoire en termes de démocratie participative. Les actions et projets menés dans le cadre du contrat de ville ont ainsi servi de base de réflexion dans la mise en œuvre d'une charte de démocratie locale à l'échelle communale. Rendue publique en 2021 après 1an d'études et de concertation, cette charte énonce les valeurs et enjeux partagés autour de la mise en œuvre de la participation citoyenne et les décline de manière concrète. Elle fixe les engagements de la municipalité pour faciliter la participation et vise à encourager l'initiative individuelle et collective en s'inspirant des acquis de la politique de la ville.

## 7. Questions évaluatives

L'analyse qui suit questionne les apports et limites du contrat de ville, ainsi que les enjeux restants pour l'action publique future. Elle se base sur les retours recueillis auprès des signataires et associations partenaires. Les points présentés ont été discutés en comité de pilotage en date du 4 octobre 2022.

### La géographie prioritaire et sa prise en compte au sein du projet de territoire



#### LE CRITÈRE UNIQUE DE REVENU PAR UNITE DE CONSOMMATION RETENU POUR LA DÉFINITION DU QPV PARAIT-IL ADAPTÉ AU TERRITOIRE DE PAMIERS ?

##### Points forts

- Une focalisation ayant permis de faire évoluer la prise de conscience collective par rapport aux dynamiques descendantes du territoire et au phénomène de spécialisation socio spatiale de publics fragiles.
- Un recentrage géographique permettant une concentration des moyens financiers et humains ainsi qu'un ciblage sur les thématiques les plus saillantes.
- Une veille territoriale ciblée, accrue et partagée entre les partenaires notamment via les dispositifs de suivi, d'évaluation et les instances mis en place dans le cadre du contrat de ville.

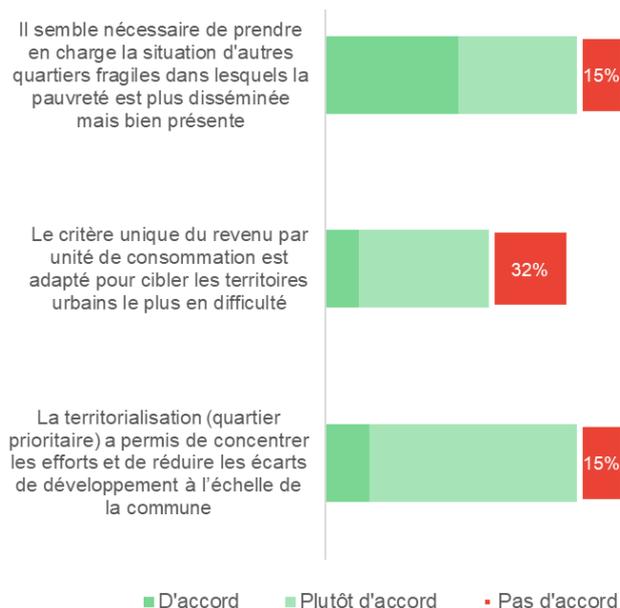
##### Points faibles

- Un manque de lisibilité pour les habitants et usagers et une incompréhension sur la logique discriminatoire de cette politique publique. Un périmètre « à la rue près ».
- Un effet « arbitraire » qui s'accroît dans le temps avec la fragilisation d'autres secteurs de la ville qui ne bénéficient pas des plus-values de la politique de la ville.

Alors que la territorialisation de la politique de la ville semble pertinente pour agir de façon renforcée sur des dynamiques descendantes et des thématiques ciblées telles que l'habitat ou le développement économique, il semblerait que cette focalisation mette à mal la mise en œuvre d'une stratégie globale en termes de cohésion sociale.

En effet, alors que la définition d'un périmètre prioritaire sur des territoires métropolitains au sein desquels une logique de « quartier » est plus visible et lisible, à l'échelle de Pamiers, ville moyenne où les publics fragiles sont localisés de manière diffuse, cette territorialisation semble moins pertinente. De plus, rappelons que le QPV de Pamiers correspond à un quart de la population communale et que le territoire présente des spécificités fortes en termes de disparités de niveaux de revenus.

Ainsi, même si la politique de la ville peut permettre d'initier des dynamiques qui à termes poseront les bases d'une politique plus globale en termes de cohésion sociale, l'aspect non évolutif du périmètre prioritaire et la focalisation sur celui-ci n'a pas permis de freiner des dynamiques descendantes sur d'autres secteurs de la ville. L'analyse des besoins sociaux a par exemple relevé sur la période 2019-2022 des signes de décrochage du quartier Jeu du Mail dans lequel le vieillissement de la population et les situations d'isolement sont en augmentation.



### Réponse aux questionnaires adressées aux signataires et associations partenaires du contrat de ville

Lecture : 15% des répondants ne sont pas d'accord sur la nécessité de prendre en charge la situation d'autres quartiers fragiles dans lesquels la pauvreté est plus disséminée mais bien présente.

### Perspectives / Pistes de réflexion : désenclaver la politique de la ville

- ➔ Si certains quartiers méritent une attention particulière au regard de l'intensité des dysfonctionnements qu'ils rencontrent, le zonage prioritaire, figé sur la durée du contrat de ville, est à réinterroger notamment pour la mise en œuvre d'une stratégie de cohésion sociale globale.
- ➔ Vers une politique de cohésion urbaine plutôt qu'une politique territorialisée à l'échelle infra-communale ?



### LA POLITIQUE DE LA VILLE EST-ELLE BIEN INTEGREE AU PROJET DE TERRITOIRE ?

#### Points forts

Une forte majorité<sup>8</sup> des signataires ayant répondu au questionnaire évaluatif sont d'accord ou plutôt d'accord avec l'affirmation « *La politique de la ville est intégrée au projet de territoire, les enjeux relatifs au quartier prioritaire sont pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques* ».

Depuis la signature du contrat de ville, les études, politiques contractuelles, plans et schémas ont bien intégré les spécificités du quartier prioritaire. De plus, la concrétisation du projet NPNRU a rendu indispensable une mise en synergie des diagnostics, un croisement des axes de travail ainsi qu'une mise en cohérence des documents de prospective et de planification. En ce sens, la stratégie de renouvellement urbain fait office de socle et de feuille de route politique sur le plan du développement social, patrimonial et urbain. Le processus d'écriture des différents programmes contractuels dans lesquels la ville de Pamiers et la communauté de communes sont actuellement engagés s'appuie donc de fait sur cette stratégie globale.

#### Points faibles

- ➔ L'enchevêtrement de plusieurs zonages propres à des politiques contractuelles qui sont certes complémentaires mais différentes

<sup>8</sup> Soit 94% des réponses à cette question. 31% d'accord et 63% plutôt d'accord

Ce « surzonage » du territoire complexifie l'action publique pour 94% des signataires ayant répondu au questionnaire. Toutefois, 80% d'entre eux soulignent que ces mêmes politiques contractuelles ont permis de renforcer l'action en faveur du QPV en mobilisant des leviers financiers supplémentaires.

Il semble important de souligner que les stratégies déployées dans le cadre des différentes politiques publiques ne s'inscrivent pas dans la même temporalité. Alors que le NPNRU concerne des projets à l'horizon 10-15ans, le contrat de ville avait été initialement signé sur une durée de 5ans.

### Perspectives / Pistes de réflexion

→ Vers une simplification des politiques contractuelles État-collectivités ?

## La mobilisation du droit commun

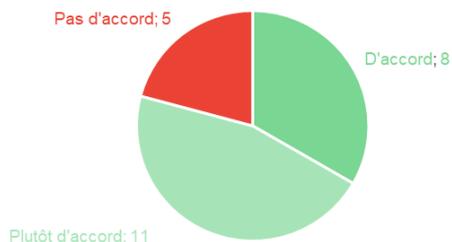


### QUELLE ARTICULATION ENTRE LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN ET LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

#### Réponse aux questionnaires adressés aux signataires et associations partenaires du contrat de ville

*Lecture : 5% des répondants ne considèrent pas que le contrat de ville a permis de dépasser la logique sectorielle dans la mise en œuvre des politiques publiques*

Le contrat de ville a permis de dépasser la logique sectorielle qui prévaut dans la mise en œuvre des politiques publiques et d'aborder l'action publique de manière globale



### Les points forts

→ En général

L'état des lieux du plan d'actions présenté précédemment démontre que le contrat de ville a permis à la fois de maximiser le droit commun et de mobiliser des fonds spécifiques pour la mise en place d'actions et de projets en direction des habitants du quartier prioritaire. Il a également eu pour effet de rendre plus lisibles les actions de droit commun sur le territoire par le biais d'une coordination partenariale.

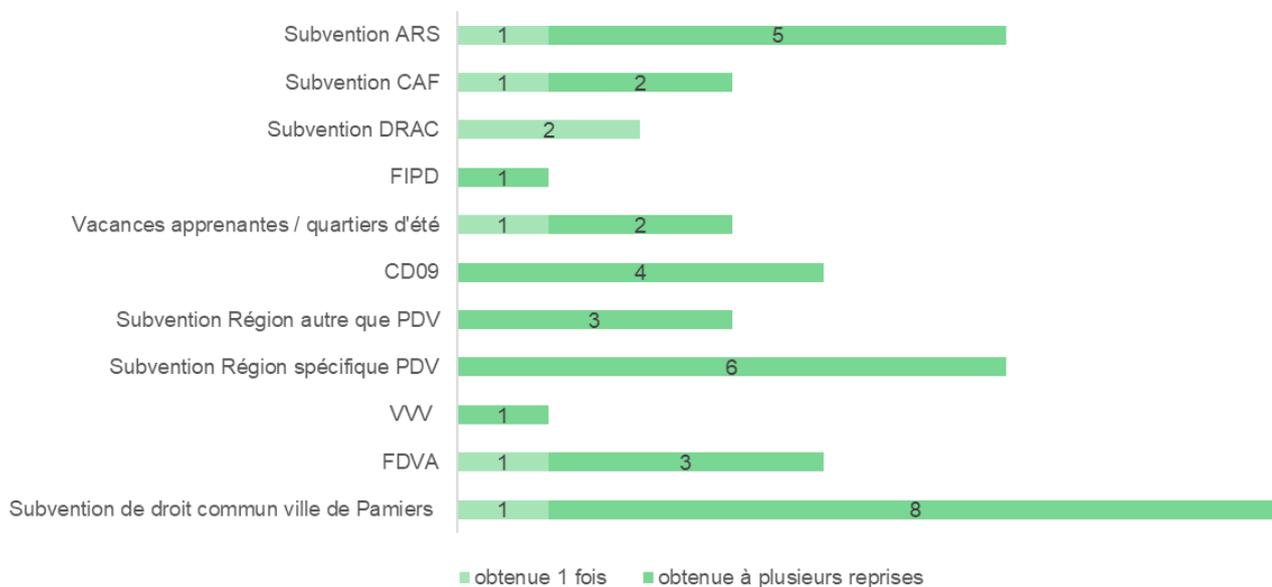
Si le contrat de ville est apparu comme un cadre opérationnel de mobilisation et de mise en cohérence de certaines politiques publiques de droit commun, ce constat ne peut toutefois pas être généralisé à l'ensemble des politiques sectorielles concernées.

→ Dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville (AAP PDV)

L'existence d'une politique publique locale de soutien à la vie associative antérieure à l'entrée du territoire en politique de la ville a été sur le territoire de Pamiers une plus-value majeure. Ainsi, certaines associations étant d'ores et déjà financées au titre du droit commun et que nous pouvons considérer comme « ancrées » sur le territoire, ont sollicité les financements spécifiques afin de maximiser des actions déjà existantes en direction des publics prioritaires. Pour d'autres, cela leur a permis de développer de nouvelles actions, souvent dans une logique d'expérimentation.

Le partenariat et la coordination autour de la procédure de l'appel à projets a également permis de diversifier les sources de financements des projets. L'instruction, le suivi et l'évaluation partenariale des projets apparaissent comme une importante plus-value. Sur les 10 associations interrogées, 9 affirment que le dispositif mis en place dans le cadre de l'AAP PDV a permis à son association de diversifier ses sources de financement.

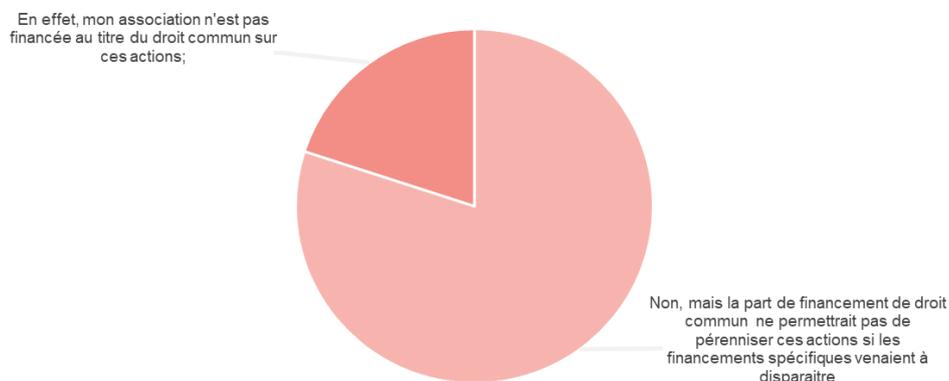
Sur les 10 associations interrogées, combien ont-elles bénéficié de financements complémentaires pour les actions spécifiques PDV ?



### Les points faibles

La politique de la ville a vocation à financer des actions nouvelles qui lorsqu'elles trouvent un écho favorable, ont vocation à être intégrées dans le droit commun afin d'être pérennisées. On note toutefois une certaine difficulté à intégrer les politiques de droit commun notamment pour des actions pertinentes en termes de résultats et qui ont été financées de façon récurrente dans le cadre du contrat de ville. Elles se maintiennent alors via les appels à projets spécifiques et peinent parfois à dépasser le stade expérimental. Le principe de complémentarité de la politique de la ville, ainsi que sa capacité à financer l'innovation et l'expérimentation sont ainsi mis à mal.

Sur les 10 associations interrogées, les actions menées sur le périmètre du quartier prioritaire dépendent-ils des financements spécifiques PDV (ville de Pamiers, Etat, OPH09, Région PDV) ?



## Perspectives / Pistes de réflexion

- Comment pérenniser les actions qui dépendent aujourd'hui des crédits spécifiques de la politique de la ville afin de maintenir les dynamiques enclenchées depuis la signature du contrat de ville ?

## Gouvernance, animation et coopération

### Points forts

- Une gouvernance partagée entre la communauté de communes et la ville de Pamiers en fonction de leurs compétences respectives.
- Un encadrement, suivi et accompagnement par les services de l'Etat au local via les services de la Sous-Préfecture de Pamiers et le Délégué au préfet à la politique de la ville.
- La désignation au sein de la majorité des structures signataires d'un référent politique de la ville, interlocuteur dédié de l'équipe projet.
- Le programme d'actions du contrat de ville est issu d'une co-construction entre les différents partenaires. Les modalités d'animation ont permis le partage de diagnostics, l'émergence d'actions communes et la mutualisation de ressources.
- Une ingénierie dédiée dès la signature du contrat de ville au sein des services de la ville et de la communauté de communes. Des moyens renforcés par le dispositif adultes relais par la suite permettant de développer la présence de terrain.



La totalité des répondants au questionnaire, institutions et associations, estiment que la politique de la ville nécessite une ingénierie de projet dédiée.

### Points faibles

- La politique de la ville est complexe. Transversale à l'ensemble des politiques publiques elle demande un changement dans les pratiques professionnelles, mais aussi une certaine formation/ sensibilisation. Sur 20 répondants au questionnaire, parmi les structures signataires du contrat de ville, uniquement 7 personnes avaient une expérience précédente en politique de la ville. Ceux pour lesquels le contrat de ville de Pamiers a été une première expérience indiquent tous avoir abordé leurs nouvelles missions « *à marche forcée* » par le biais de recherches personnelles. Les outils et formations sont quant à eux arrivés « *au fur et à mesure* ».
- La multiplicité des politiques contractuelles est à l'origine d'une gouvernance trop complexe et chronophage en termes de disponibilités des acteurs, notamment pour ceux qui sont engagés au sein de différents programmes.
- L'implication des signataires du contrat de ville est variable notamment pour ceux dont les missions s'exercent à une échelle départementale voire régionale. Le frein commun énoncé pour s'impliquer pleinement dans la gouvernance est celui du temps disponible à consacrer au contrat de ville.





## 8. Conclusion / Synthèse

La conclusion qui suit a fait l'objet d'une présentation et rédaction collective en Comité de Pilotage politique de la ville le 4 octobre 2022. Elle a vocation à servir de synthèse au document évaluatif, en faisant ressortir les points saillants que les partenaires signataires souhaitent relever dans la mise en œuvre du contrat de ville de Pamiers.

### **Le contrat de ville a suscité des dynamiques de coopérations**

Le partenariat, la transversalité et la proximité sont les maîtres mots des actions déployées dans le cadre du contrat de ville depuis 2015.

- La politique de la ville a permis de conforter, tisser et élargir les partenariats
- Elle a renforcé et initié des processus de coopération entre institutions et associations.
- Elle a conforté l'interconnaissance des acteurs présents sur le territoire.
- D'un point de vue opérationnel, le contrat de ville a permis de renforcer la présence de terrain, de mettre en réseau les acteurs intervenant sur les quartiers, des relais humains, institutionnels et associatifs

### **Le contrat de ville a permis une mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun**

La coopération et la transversalité a permis de sortir de la logique de sectorisation des politiques publiques

- La stratégie déployée a permis en priorité de mobiliser le droit commun et de le renforcer mais aussi de mettre en place des actions et projets spécifiques grâce à des financements dédiés
- Le contrat de ville a été un cadre d'action commun qui a permis de définir des orientations/ une stratégie commune(s), d'agir de concert pour une mise en cohérence des actions de droit commun.
- Au-delà de l'appel à projets « politique de la ville », les institutions et les acteurs mobilisent leurs moyens propres de façon plus concentrée dans les quartiers prioritaires. Des dispositifs sont mis en œuvre auprès des habitants, des appels à projets sont aussi déployés.

### **La stratégie mise en œuvre dans le CDV a permis d'inverser des dynamiques descendantes dans une certaine mesure...**

- Le contrat de ville a été moteur pour la prise en compte de problématiques qui n'étaient pas ou peu investies sur le territoire
- C'est une politique publique de transition ayant permis d'apporter des réponses sur des problématiques ciblées
- La temporalité courte de 7ans ne permet pas de parler objectivement d'une amélioration globale en QPV. Les effets des actions mises en œuvre arriveront pour certains à moyen voire long terme... Notamment dans le cadre du NPNRU

### **Le contrat de ville a été le cadre d'expérimentations**

- Il a permis l'essaimage d'innovations sociales sur le territoire
- La politique de la ville a constitué à l'échelle locale un laboratoire d'innovation et a permis d'impulser des dynamiques nouvelles sur des thématiques peu investies sur le territoire : l'accès au soin, la démocratie locale ou encore l'emploi et la gestion urbaine de proximité.
- C'est un cadre qui offre une capacité d'innovation, permet d'insuffler une dimension nouvelle à l'existant

### **Le contrat de ville a facilité / a amorcé l'accès à des politiques contractuelles et dispositifs complémentaires**

- Les acquis de la politique de la ville en termes de dynamiques partenariales et processus de coopération ont servi de tremplin à la contractualisation de nouvelles politiques publiques
- La stratégie globale déployée sur le territoire est ainsi aujourd'hui partagée au sein de plusieurs politiques contractuelles intégrant les enjeux du QPV

### Les limites soulignées collectivement

- La complexité amplifiée par le cumul des politiques contractuelles et le « sur-zonage ».
- Une complexité d'évaluation des effets sur les publics du fait des dynamiques démographiques et de l'effet « SAS » du centre ancien.
- Une territorialisation excluant des quartiers qui se fragilisent posant la question de la pertinence de la mise en place d'une stratégie en termes de cohésion sociale à l'échelle seule du quartier prioritaire sur un territoire tel que Pamiers.

### Des dynamiques différents selon les quartiers

- À la Gloriette les actions mises en œuvre dans le quartier sont en lien avec le projet de rénovation urbaine, notamment des actions à vocation culturelle autour de la mémoire.
- Au Foulon de nombreuses actions sont mises en œuvre par des associations implantées dans le quartier. Le volet éducatif est mis en valeur par le biais d'actions portant sur la réussite éducative et la parentalité. Les perspectives pour l'année à venir sont axées sur l'aménagement du nouveau quartier et les liens entre les anciens et nouveaux habitants.
- Dans le centre ancien, ce sont des actions qui interviennent en complément du droit commun pour des acteurs associatifs qui proposent un accompagnement individualisé aux publics. L'accompagnement des porteurs de projets sur le volet commercial constitue également une partie significative des actions sur ce quartier.

### Quels progrès reste-t-il à parcourir ? Quels enjeux pour les années à venir ? ...

- Les dynamiques installées au sein des quartiers sont en grande majorité dépendantes des financements spécifiques politique de la ville. Comment les pérenniser ?
- De même pour les mesures individualisées d'accompagnement des publics fragiles. Quel futur pour ces dispositifs dépendant des financements spécifiques ?
- Des dynamiques partenariales et de coopération à maintenir mais dépendant d'une ingénierie dédiée au contrat de ville
- Un volet commercial fragilisé à la suite de la crise sanitaire qu'il est important de renforcer afin de maintenir les effets positifs engendrés par la politique de la ville depuis 2015.
- Des indicateurs en déclin sur le volet de l'accès aux soins et qui feront l'objet de la définition d'une stratégie dans le cadre du contrat Local de Santé initié à l'échelle intercommunale.
- Une politique publique en termes de cohésion sociale à déployer à l'échelle communale afin de palier au déclin de quartier non concernés par le contrat de ville
- Une stratégie et coopération partenariale à redéfinir dans le domaine de la prévention de la délinquance via la redynamisation du CLSPD
- Une communication en direction du public à améliorer afin de favoriser leur participation et appropriation aux différentes actions et projets

## LE CONTRAT DE VILLE DE PAMIERIS

La mise en œuvre d'une politique publique transversale intervenant dans toutes les dimensions de la vie d'un habitant dans une logique de parcours positif



### Cohésion sociale



### Cadre de vie



### Développement économique et emploi

- Les actions développées ont été vectrices de lien social, de prévention, de la prise en compte de l'accès aux droits pour tous, tout en encourageant la mobilisation des habitants
  - Une approche populationnelle a permis de cibler les actions et de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement individualisé : femmes, jeunes, enfants, familles
  - Une évolution des quartiers qui ne serait se mesurer qu'à la seule évaluation des indicateurs classiques, des éléments plus subjectifs et qualitatifs permettraient de relever l'ancrage de dynamiques positives en termes d'ambiance, d'animation, permettant d'inverser le regard porté sur les quartiers
- Des actions structurantes sur le logement et l'habitat *via* des dispositifs préexistants ont été renforcés et leurs effets sont à envisager sur un temps long (10-15ans)
  - Une stratégie globale de renouvellement urbain qui dépasse le contrat de ville et est partagée aujourd'hui au sein de plusieurs politiques contractuelles.
  - Une stratégie pour favoriser "l'intégration" des quartiers dans le tissu urbain en anticipation au projet de renouvellement urbain et aux effets qu'il aura.
- Une dynamique commerciale qui reste fragile et qui doit être confortée
  - Une thématique emploi à investir et à consolider